

JOURNAL HISTORIQUE

ET
LITTÉRAIRE.

1789.

Tome second.

I. MAL.

*Neque te ut miretur turba, labor
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.



JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

1. Mai 1789.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Vie de M. d'Orléans de la Motte, évêque d'Amiens, dédiée à Mgr. l'archevêque de Sens, principal ministre; par M. l'abbé Proyard, de plusieurs académies nationales & étrangères. A Paris, chez Berton, à Liege, chez Lemarié & Demazeau, 1788. vol. in-12 de 346 pag. Prix 2 liv. 15 s.

Nous avons déjà sur la vie de ce célèbre prélat des *Mémoires* très-bien écrits, où l'on trouve les détails de ses actions & de ses principes présentés d'une manière qui attache & instruit, & qui fait autant d'honneur au discernement qu'à l'orthodoxie du rédacteur *. L'ouvrage de M. Proyard est * 1^{er} Juillet moins étendu, il y a moins de dignité & de 1785, p. nerf, mais les matières y sont plus fondues, 331. & composent un tout plus lié, plus uni. Il

fera bien accueilli par ceux à qui tous les tableaux des grands hommes sont chers quoiqu'exécutés d'une manière différente. On appelloit M. d'Orléans de la Motte, de son vivant, *le St. évêque d'Amiens* : c'étoit le nom que lui donnoit Louis XV. Il a vécu quatre-vingt-onze ans ; il a été quarante ans évêque. Jamais vie n'a été plus pleine, ni mieux employée ; il a été constamment le modèle des prélats du royaume. Nous ajouterons avec plaisir quelques traits à ceux que nous avons rassemblés en rendant compte des *mémoires*, & qui achevent de montrer à quel point le vertueux prélat réunissoit la piété avec la gaieté & l'esprit de société.

„ Le cardinal de Fleury, auquel M. de la Motte faisoit une visite en passant par Versailles, lui demandoit s'il venoit de bien loin : *sans faire beaucoup de chemin*, répondit-il, *j'ai vu en deux jours les deux bouts du monde, la Trappe & la cour.* „

„ Gresset lui ayant demandé à quelle cause il falloit attribuer l'esprit irréligieux des écrivains du siècle : *c'est le cœur*, dit-il, *qui leur fait mal à la tête.* „

„ Il demandoit un jour à un prédicateur s'il faisoit ses sermons. Celui-ci parut surpris, & en quelque sorte offensé de ce que le prélat sembloit le soupçonner de prêcher les sermons d'autrui. *Je vois bien, mon cher abbé*, lui dit alors M. de la Motte, *que vous ne prenez pas ma pensée ; je demande si vous faites ce que vous dites ? Voilà ce que j'appelle faire ses sermons.* „

„ Le saint évêque, dans sa vieillesse, avoit la tête fort chauve. Un jour qu'il diñoit

chez un maréchal de France, ce seigneur, en le plaisantant sur le ton de l'amitié, lui conseilloit de prendre perruque. *Je voudrois auparavant*, répondit M. de la Motte, *savoir ce qu'en pense madame la maréchale.* La dame répondit que la plus brillante perruque, à son avis, lui iroit bien moins que son peu de cheveux. *S'il s'agissoit de quelque disposition militaire*, reprit alors le prélat, *je ne voudrois prendre conseil que de M. le maréchal; mais, en fait de toilette, on conviendra que je puis m'en tenir à l'avis des dames.* „

„ Une dame lui exposoit ses inquiétudes occasionnées par les diverses décisions des Casuistes qu'elle avoit consultés sur l'usage du rouge. *Je vous entends, madame*, lui répondit le saint évêque; *les uns vous l'interdisent absolument, & ils vous paroissent bien sévères, je le crois : les autres vous le permettent sans difficulté, & vous les trouvez bien relâchés, cela est juste; pour moi qui aime qu'en toutes choses on garde un juste milieu, je vous permets d'en mettre d'un côté.* „ (a)

„ Il n'aimoit pas les auteurs énigmatiques. Un d'eux lui lisant un jour une de ses productions, il l'écouta attentivement, & lui fit ensuite des questions sur ce qu'il entendoit par différentes façons extraordinaires de s'exprimer. *Par ceci*, lui répondit l'é-

(a) Cette anecdote a perdu de sa vérité, & de son intérêt sous la plume d'un poëte, 1 Juillet 1785, p. 342.

crivain, je veux dire telle chose ; & par cela, telle autre. *Vraiment*, reprit le prélat, *vous voulez dire de très-bonnes choses ! & que ne les dites-vous donc ?* „

„ Le duc de Bourgogne, frere du roi, jeune prince mais qui savoit déjà accueillir la vertu, lui disoit qu'il étoit étonné qu'on eût attendu si long-tems à le faire évêque (il ne l'avoit été qu'à l'âge de plus de 50 ans). *C'est, monseigneur*, lui répondit M. de la Motte, *que quand le roi, votre aïeul, a une faute à faire, il la fait le plus tard qu'il peut.* „

„ On faisoit en sa présence une longue énumération des abbayes, pensions & prieurés accumulés sur la tête d'un seul homme, & sur-ajoutés au produit de son riche archevêché. Quand on eut calculé ses revenus : *& puis encore ses messes*, ajouta M. de la Motte. „

„ Un jour que le prélat se trouvoit avec la famille royale chez la duchesse de Villars : „ je crois, mon vénérable, lui dit la „ reine, que vous devez voir dans notre „ cour bien des abus qui échappent à nos „ yeux profanes. — Celui qui me frappe „ le plus, répondit le saint évêque, c'est „ de m'y voir moi-même, goûtant la consolation auprès de votre majesté, au lieu „ d'être occupé à la répandre parmi mes „ pauvres diocésains. — Et l'habit court, „ reprit le Dauphin, croyez-vous que „ M. d'Amiens ne l'ait pas sur le cœur * ? „ — Il est vrai, monseigneur, continua „ le prélat, que j'ai sur le cœur, & que „ je trouve bien indigeste qu'on venille

* L'éti-
quette ne
permet
pas aux
évêques
de paroître à la
cour en
soutane.

„ nous faire déposer ici , *de par le roi* ,
„ l'habit que nous portons *de par Dieu* „
Le Dauphin lui donna ensuite occasion de
dire son sentiment sur d'autres abus relatifs
à la résidence des évêques , & à la réparti-
tion , souvent injuste , des biens ecclésiasti-
ques , qui élève certains favoris du sanctuaire
à des fortunes qui deviennent des scandales
entre leurs mains. „ Savez-vous bien , mon
„ saint , dit alors la reine à l'évêque , que ,
„ quand vous êtes avec mon fils , vous ne
„ savez plus que médire , & que je com-
„ mence à craindre qu'après avoir passé en
„ revue les torts des gens d'Eglise , vous
„ ne veniez à vous rabattre sur ceux des
„ reines ? — Madame , reprit M. de la
„ Motte , le plus grand tort que les reines
„ puissent avoir , sera toujours de ne pas
„ prendre , en tout , Votre Majesté pour
„ modèle. — Oh ! voyez donc , s'écria la
„ princesse , ce que c'est que respirer l'air
„ des cours ! ne voilà-t-il pas que l'évêque
„ d'Amiens parle aussi le langage des cour-
„ tisans les plus corrompus ? „

En rapportant ces différentes anecdotes ,
l'auteur réfute celles que de fausses relations
ont attribuées au vertueux prélat , en par-
ticulier la suivante. „ On racontoit un jour
à Louis XV , comme un fait certain , parce
qu'il étoit imprimé , que la Motte s'étoit
introduit dans un bal public , qu'il y avoit
fait une quête pour les pauvres ; & que ,
satisfait de ce qu'il avoit recueilli , il étoit
parti en souhaitant bien du plaisir à la com-
pagnie ; comme si elle eût , en quelque
sorte , acheté par son aumône le droit de

se livrer aux divertissemens les plus opposés à l'esprit du christianisme. Louis XV qui, à ce trait que ses courtisans lui donnoient comme indubitable, ne reconnoissoit pas son saint, lui fit écrire pour apprendre de lui ce qui en étoit. M. de la Motte répondit au roi : *qu'à la vérité il aimoit les pauvres, mais pas cependant jusqu'à la folie.* „

Il faut voir dans l'ouvrage de M. P. comment le saint évêque, au milieu de cette estime si générale & si justement acquise, savoit conserver la modestie du vrai mérite & toute l'humilité du christianisme : il faut y voir comment une douce & sainte mort couronna sa belle vie, dans la quatre-vingt-douzième année de son âge ; & comment enfin la nouvelle de sa mort, se confondant avec le souvenir de tant de vertus & de qualités précieuses, porta le deuil dans tous les cœurs.

Ses diocésains se rendirent en foule à Amiens pour assister aux funérailles de leur pere commun ; &, de mémoire d'homme, on n'avoit vu dans cette ville une si prodigieuse affluence de peuple. Elle couvroit au loin les rues, les places publiques, & jusqu'aux toits des maisons. Pendant trois jours que le corps du saint évêque resta exposé dans une chapelle, on fut obligé de poster à la porte une garde militaire, tant pour prévenir les accidens qu'auroit pu occasionner la foule, que pour empêcher les pieux attentats qu'une infinité de gens méditoient sur les habits dont le pontife étoit revêtu. Mais il fallut, pour satis-

faire l'empressement du peuple en ce point, qu'on mît en pieces les autres vêtemens qui avoient été à l'usage du défunt, & qu'on les distribuât par petites parcelles. Son corps offroit aux yeux de tous le corps d'un saint : on n'en approchoit qu'avec un religieux respect. On regardoit comme un préservatif contre les maladies, les linges & les habits qui avoient touché à ce précieux corps. Les soldats de la garnison s'empressoient d'y faire toucher leurs armes, dans la pieuse croyance qu'elles contracteroient par là une vertu protectrice dans les combats.

Quel contraste entre la mort de deux hommes, contemporains, qui couroient l'un & l'autre la carrière de la célébrité ! quel contraste frappant entre la mort de l'homme célèbre d'Amiens, & celle de l'homme célèbre de Ferney ! Lequel des deux se survit avec plus de gloire, & laisse un plus doux souvenir dans la mémoire des hommes ?

L'ouvrage de M. l'abbé Proyart est dédié, comme il est annoncé dans le titre même, à Mgr. l'archevêque de Sens, *prélat*, dit-il, dans l'épître dédicatoire, *qui a réuni les suffrages de la cour & des peuples, qui justifie le choix du monarque & remplit l'attente de la nation*. On voit que M. Proyart a fait quelque progrès dans le langage des cours, qu'il ne sembloit autrefois pas connoître, & qui ne s'accorde pas trop avec le choix des sujets qu'il a jusqu'ici traités de préférence. Mais M. l'abbé est aujourd'hui de *plusieurs académies nationales & étrangères*.



Traité des dispenses, en général & en particulier; par M. Collet, prêtre de la mission. Nouvelle édition corrigée, refondue & augmentée par M. Compans, prêtre de la même Congrégation. A Paris, chez Froullé, 1788. 2 vol. in-8°. Prix 8 liv. br.

Ce traité est un des meilleurs de M. Collet. Cet écrivain fécond, savant, judicieux & toujours sévèrement catholique, a embrassé la plupart des matières relatives à la théologie & au gouvernement de l'Eglise. Son style, est quelquefois au dessous du sujet, mais ses raisonnemens sont solides & l'érudition sagement employée. Son *Traité des dispenses* a paru d'abord en 2 volumes in-12. Très-bien accueilli du public instruit, honoré de l'approbation des théologiens orthodoxes & d'un grand nombre d'évêques (voyez la p. 1 de la *Préface*), l'ouvrage présentait néanmoins quelques défauts qui n'ont point échappé à l'œil attentif & sévère de la critique : c'est ce qui a engagé M. Compans à le refondre presque entièrement.

Il n'a pas seulement profité des matériaux que M. Collet lui-même avoit cru devoir préparer pour une nouvelle édition : il a contredit, en plus de cinquante endroits, les sentimens de cet auteur célèbre ; & il ne l'a pas fait légèrement : des personnes très en état d'en juger, trouvent ses contradictions bien fondées, & d'autant plus, en plusieurs endroits, qu'il cite en sa faveur des décisions formelles, données depuis peu par les

savantes congrégations de cardinaux & de canonistes , établies à Rome. Les autres changemens qu'il a faits , ne doivent pas être moins approuvés. Il y a ajouté beaucoup d'articles intéressans & même nécessaires , & a donné à plusieurs autres qui y étoient un développement dont ils avoient besoin. Les fréquentes indécisions qu'on a tant reprochées à M. Collet , & qui ont déplu à un si grand nombre de ses lecteurs , il les a fait disparaître pour la plupart. » Tâchant , comme lui , dit-il , de me tenir tous les jours également éloigné des deux extrêmes , j'ai rapproché & approfondi les principes , & j'ai décidé ce qu'une certaine timidité scrupuleuse lui avoit fait laisser indécis ». Il a mis d'ailleurs beaucoup plus d'ordre dans les matières , & a suivi une meilleure méthode dans l'exposé des principes & des conséquences : ce qui ne contribue pas peu à la clarté , & à faire sentir la solidité de la doctrine qu'on y enseigne. Enfin , quant au fonds , aux citations , au style même qu'il a rendu plus concis , il a fait une infinité d'autres changemens qu'on peut regarder comme autant d'améliorations plus ou moins importantes. Il est aisé de s'apercevoir que cet important traité , quoique moins diffus , est maintenant plus complet , plus exact , plus méthodique , & plus clair.

Aux diverses corrections qu'on doit à M. Compans , je souhai terois qu'il en eût joint encore une qui n'auroit pas été indifférente à la considération qui porte sur les mœurs. C'eût été de mettre en latin les détails relatifs à cette matière , qui selon toutes les re-

gles & la plus respectable comme la plus ancienne coutume , ne doivent être traités qu'en cette langue.

Ce qui rend le *Traité des dispenses* particulièrement intéressant dans les circonstances , ce sont les disputes élevées , depuis quelque tems en Allemagne , touchant le pouvoir que quelques évêques s'attribuoient de dispenser dans les loix de l'Eglise universelle , nommément dans les empêchemens dirimans. Cet article y est discuté avec une attention particuliere. Après avoir proposé la question , & répondu à quelques objections , l'auteur poursuit de la sorte. » Et d'où les évêques » auroient-ils ce pouvoir ? de leur qualité » d'évêques , répondent quelques-uns , & » de ce qu'ils sont préposés par l'Esprit-Saint » pour gouverner son Eglise. Mais cette qualité , si auguste , fait-elle donc qu'ils ne » soient subordonnés à aucune autorité ? » elle ne le fait point , comme , en effet personne n'a osé l'avancer , il est clair qu'elle » ne leur donne point le droit de toucher » à ce que l'autorité , à laquelle ils sont » soumis eux-mêmes , a sagement établi & » quant au bon gouvernement de l'Eglise , » loin d'exiger qu'ils puissent dispenser dans » tous les cas , il demande plutôt qu'ils ne » le puissent que dans quelques cas rares. » Nous en avons donné une raison frappante (que l'inférieur ne peut défaire la loi du supérieur) , & il y en a d'autres » encore ; ne fût-ce que pour garder plus » d'uniformité à cet égard dans l'exercice » de la juridiction ecclésiastique. Les prélats auroient-ils donc ce pouvoir de l'E-

„ glise elle-même ? mais point du tout ; sa
 „ volonté consignée dans son droit public ,
 „ est que la loi du supérieur ne puisse être
 „ ni abolie , ni modifiée , ni suspendue par
 „ aucun inférieur. L'auroient - ils enfin de
 „ quelque coutume qui , étant ancienne &
 „ légitime , se trouveroit avoir force de
 „ loi ? on fait au contraire que la coutume
 „ immémoriale & générale est de s'adresser
 „ à Rome : & une telle coutume , une
 „ coutume universellement établie , com-
 „ bien n'a-t-elle pas de force , quand même
 „ elle ne feroit appuyée sur aucune espèce
 „ de loi ? „

L'auteur insiste particulièrement sur la sû-
 reté qu'il faut dans le parti qu'on prend dans
 l'administration des sacremens , & observe
 que l'opinion de quelques théologiens ou
 l'exemple de quelques évêques ne suffisent
 nullement pour se décider dans une matière
 si grave. Il appuie constamment sur cette
 maxime , absolument décisive , & que le cé-
 lebre Cabassut , auquel il renvoie , a ex-
 primée , comme nous l'avons vu ailleurs ,
 d'une manière digne de l'importance du
 sujet. (a)

Il y a des ouvrages dont le titre annonce
 plus qu'ils ne renferment , celui-ci renferme
 plus que le titre n'annonce. Outre ce qui
 concerne les dispenses , on y trouve aussi
 bien & même plus clairement qu'ailleurs ,
 tout ce qu'on a intérêt de savoir sur les
 empêchemens du mariage , sur les vœux ,

(a) 1 Sept. 1788 , p. 12. — Div. refl. & ci-
 tations , *ibid.* p. 15.

sur les devoirs des religieux, sur les sermens, sur les irrégularités, sur la simonie, &c.



Harangues tirées d'Hérodote, de Thucydide, des histoires Grecques de Xénophon, de sa retraite des dix mille, & de sa Cyropédie, insérées dans un abrégé des histoires de ces memes auteurs, avec des notes sur le texte des harangues de Thucydide; traduites par M. l'abbé Auger, vicaire général de Lescar, de l'académie des inscriptions & belles-lettres. A Paris, chez Nyon; à Liege, chez Demazeaux. 1788. 2 vol. in-8vo.

QU'IL est douloureux pour les personnes qui s'intéressent encore à l'instruction, qui aiment les ouvrages sérieux & utiles, d'entendre M. l'abbé Auger nous dire :
 „ j'ai imprimé à mes frais : la lenteur des
 „ rentrées m'a appris à mes dépens quelle
 „ étoit l'indifférence de notre siècle pour la
 „ littérature ancienne Grecque & Latine.....
 „ Les avances considérables que j'ai faites,
 „ & que je suis loin d'avoir retirées, me
 „ gênent extrêmement; & malgré les grâces
 „ ecclésiastiques que j'ai reçues du roi &
 „ du clergé, je me trouve obligé de me
 „ refuser le commode & même le nécessaire (a). Je ne me repentirai pas néan-

(a) Il est consolant pour les vrais amis des sciences & des lettres de voir un tel exemple

„ moins de mes sacrifices , pourvu que mes
 „ travaux puissent être utiles aux bonnes
 „ études. Ensuite , si j'ai été flatté du suf-
 „ frage d'un petit nombre de personnes
 „ éclairées , j'ai remarqué qu'en général
 „ mon travail m'a fait beaucoup plus d'hon-
 „ neur auprès des étrangers qu'auprès de
 „ mes compatriotes.... La plupart de nos
 „ François sont gâtés par le faux bel-esprit
 „ de quelques écrivains qui a dénaturé leur
 „ goût. D'ailleurs cette foule de journaux ,
 „ de brochures , de mémoires & d'autres
 „ écrits frivoles , dont nous sommes inon-
 „ dés , épuisent leur attention , & ne leur
 „ en laissent plus pour les ouvrages so-
 „ lides. „

Rien de plus vrai que ces observations.
 Il est affligeant , il est honteux qu'on n'ac-
 cueille pas des ouvrages utiles , profitables
 pour l'instruction , pour la connoissance de
 la belle littérature , tandis que de vils &
 paresseux frêlons , des fabricateurs sans goût ,

de désintéressement dans un tems où la frivolité ,
 la suffisance & l'ignorance des écrivains joutent
 avec l'esprit de lucre & cette rouille fatale , dont
 parle Horace , qui rongeroit même le vrai talent
 si ceux qui en sont atteints en pouvoient avoir :

*Hec animos arugo & cura peculi
 Cum semel imbuerit , speramus carmina fingi
 Posse , linenda cedro & levi servanda cupresso.*

Hor. art,
 poe.

Si cet exemple ne trouve guere d'imitateurs , qu'il
 serve au moins à confondre la calomnie des ames
 vénales qui n'ayant que la cupidité & l'ambition
 pour guide & pour but , ne peuvent croire au
 désintéressement du génie & de la vertu. —
 1 Avril 1787 , p. 495.

sans talent, de platitudes, d'indécences contre la religion, les mœurs, le gouvernement, jouissent à Paris d'une espèce de réputation, engloutissent les dons de la fortune, les prétendus honneurs littéraires. M. l'abbé Auger est du petit nombre des écrivains qui cherchent à prévenir la corruption qu'entraîne l'ignorance. Jamais on n'a paru s'occuper plus de la lecture, & jamais on n'a moins lu ce qu'il faut lire pour s'instruire, on n'a moins acquis de connoissances dans les belles-lettres, dans cette science d'écrire & d'associer le jugement au goût, le partage des anciens, ces modèles que nous devrions avoir continuellement sous les yeux, & qui, tous les jours, nous deviennent plus étrangers. De-là tous ces ouvrages dénués de vérité, de logique, du talent de l'ensemble, talent qu'on ne connoît presque plus : en un mot, de cette négligence à l'égard des auteurs anciens, proviennent cette confusion, le chaos du bel-esprit, une audace effrénée qu'on prend pour la noble hardiesse du génie, des idées incohérentes, l'effervescence d'une fausse imagination, le mélange des styles, cet amas prodigieux de barbouillage que le stupide peuple des lecteurs admire comme les fruits de l'éloquence & du savoir.



Description de la Gaule Belgique selon les trois âges de l'histoire, l'ancien, le moyen & le moderne, avec des cartes de géographie & de généalogie. Par le P. Charles Wastelain de la compagnie de Jesus. Nouvelle édition, corrigée, & augmentée de quelques remarques. A Bruxelles, chez T'ferstevens, à Liege chez Lemarié, 1788. 1 vol. in-8vo. de 464 pag. prix 4 liv.

Nous avons fait connoître cette ouvrage en donnant la notice nécrologique de l'auteur *, on prendra une idée juste des * 15 Fév. avantages de la nouvelle édition, dans l'a- 1783, p. vertissement de l'imprimeur. „ Les exem- 312. plaires de l'édition originale étant devenus très-rare dans les Pays-Bas Autrichiens, j'ai jugé à propos de réimprimer cet excellent ouvrage, & de le faire paroître dans un format plus commode pour un grand nombre de lecteurs, sans cependant diminuer en rien, le mérite de la partie typographique de la première édition. — Quant à la partie essentielle de Description de la Gaule Belgique, j'ose mettre en fait, que par l'édition présente, ce livre n'a fait qu'y gagner beaucoup. M. l'abbé Ghesquierre, l'un des rédacteurs de l'ouvrage connu sous le nom d'Acta sanctorum Belgii, versé par état dans la topographie historique des Pays-Bas, a bien voulu me communiquer les remarques qu'il avoit faites sur l'ouvrage du P. Wastelain, son ancien confrere & bon ami; je

m'en suis servi, & c'est avec reconnoissance que j'en fais l'aveu. — Le même abbé a fait plus. Il m'a fourni, à ma première demande, une liste de plusieurs endroits qui se trouvent dans les volumes des *Acta sanctorum Belgii*, au moyen desquels on trouvera sans peine, ce qui peut servir d'appui à plusieurs assertions du R. P. Wastelain, ou à les mettre dans un plus grand jour. J'en ai rapporté un grand nombre; & le lecteur s'en appercevra, en jettant un coup-d'œil sur les citations, placées au bas des pages.

Il y a très-peu de traités sur l'ancienne géographie où l'on trouve autant d'exactitude que dans celui-ci. Les fautes qui sont échappées à l'auteur, ne lui appartiennent pas en propre, mais à Cluwer, Ortelius, d'Anville & autres géographes dont l'erreur l'a entraîné. C'est ainsi qu'il prend encore le prétendu *Atuatuca* pour Tongres (a), *Andethanna* pour Echternach (b) &c. J'ai été aussi un peu surpris de trouver que la *Retia Sylva* étoit la forêt de Compiègne, je l'aurois plutôt cherchée chez les Grisons ou dans quelque autre contrée de la haute Allemagne, occupée par les Rhétiens, peut-être la Forêt-noire. Du reste, l'immensité des forêts qui du tems des Romains couvroient l'Allemagne, donnoit à leur nom une étendue presque indéfinie; de manière que *Hercynia Sylva* signifie quelquefois la Forêt-noire en Suabe, & le Hartzwald dans la

(a) 15 Févr. 1787, p. 273.

(b) 15 Nov. 1782, p. 432.

Basse-Saxe. Il seroit donc hasardeux de vouloir déterminer les limites de la *Rhetia Sylva* (ou *Retia*, comme l'a écrit l'auteur).



Observations philosophiques sur les systèmes de Newton, le mouvement de la terre & la pluralité des mondes. Dialogues des morts sur le séjour des vivans, avec une dissertation sur les tremblemens de terre, les épidémies, les orages, les inondations, &c. Troisième édit. corrigée & augmentée. Avec l'épigraphe : O homines ad servitutum paratos ! (Tac. l. 3. annal. n. 65.) A Liege, chez J. F. Bassompierre, 1788. 1 vol. in-12 prix 1 liv. 5 sols.

QUOIQUE ce petit recueil d'observations ne soit encore, comme il a été dès le commencement, qu'une bagatelle, peu propre à fixer long-tems l'attention des gens instruits, je commence à ressentir en sa faveur une espèce de prédilection, qui tient peut-être au caprice d'auteur plus qu'à la raison, mais qui peut aussi à quelques égards se justifier par des considérations recevables. En donnant la première édition je m'étois soumis à tous les sarcasmes qu'il devoit m'attirer de la part des hommes à démonstration, des auteurs & lecteurs à facile conviction ; & j'ai été dans le cas de me faire bon gré de ma résignation. Peu-à-peu le tems m'est devenu plus favorable. Plusieurs de mes doutes ont été adoptés ; il s'en est élevé

d'autres que j'ai employés à fortifier les miens ; les hypotheses les plus accréditées ont reçu & reçoivent encore tous les jours des secousses qui paroissent en présager la chute prochaine : de maniere que ce qui a d'abord excité la pitié ou l'indignation des hommes tenant le sceptre des sciences, finira peut-être par jouir sinon de leur approbation, au moins d'une paisible & gracieuse tolérance.

Mais si cette espece de vicissitude dans le sort de ce petit ouvrage, a pu me donner pour lui quelque affection particuliere ; les soins avec lesquels j'ai suivi durant plus de 30 ans, tout ce qui en fait de découvertes, d'observations ou de raisonnemens, a pu servir à lui donner de la consistance, ont contribué sans doute aussi à nourrir cette affection, comme ils en étoient déjà le produit & l'effet.

Un des articles qui dans cette édition est discuté avec le plus d'étendue, & que je crois avoir amené au point où il doit être pour être jugé avec une pleine connoissance de cause, est celui de la parallaxe annuelle des étoiles ; je compte que le lecteur attentif verra sans peine, que ni M. de la Lande, ni aucun des astronomes modernes n'a satisfait encore à la difficulté

* Voyez le 3e. entretien n. 143, p. 133. — Je crois aussi avoir considérablement renforcé ce qui regarde la théorie de l'ellipse, & achevé de montrer qu'elle ne peut être l'effet des deux forces supposées par les Newtoniens. — Quant à la pluralité des mondes, cette chimere chérie du siecle, je crois l'avoir présentée sous tous les points de vue

qui peuvent décider la croyance qu'elle mérite..... Mais dans le cas même que le lecteur équitable n'approuvât individuellement aucune de mes réflexions opposées aux opinions reçues ; il me saura gré peut-être d'avoir ou rappelé ou entre-tenu la précaution du *doute méthodique* comme l'appelloient les anciens, contre l'excessive assurance dans des matieres où tout nous avertit d'être circonspects & timides.

On me pardonnera, j'espère, la réserve avec laquelle j'ai parlé en différens endroits des découvertes de M. Herschel ; s'il est malhonnête de contredire des applaudissemens mérités, il est prudent de laisser consolider les objets de l'admiration publique, pour mettre d'un côté la gloire des talens, & de l'autre le suffrage du monde savant hors du danger d'une variation qui humilie le génie des sciences & répand la défiance sur ses travaux. *

La table raisonnée que j'ai ajoutée dans cette édition, servira à diriger le lecteur, à rapprocher les matieres, & à faire de ce petit recueil une espece de répertoire ou de dictionnaire portatif d'astronomie physique.

* 1 Mars

1788, p.

331.

Dans les éditions précédentes on avoit joint à ces *Observations*, une *Dissertation* sur les tremblemens de terre, les inondations, les épidémies &c ; j'ai cru devoir la laisser subsister, après l'avoir retouchée en divers endroits. Les maximes qu'elle est destinée à combattre, se répandant tous les jours avec plus de succès & se répétant avec

plus de confiance, il est naturel de continuer à leur opposer les maximes contraires.

☞ L'imprimeur ayant eu le désagrément de voir le *Catéchisme Philosophique*, imprimé en 1787, aussitôt contrefait d'une manière très-défectueuse, quoique du premier abord les deux éditions soient fort ressemblantes; fait observer que toute contrefaçon du présent ouvrage ne pourra être qu'extrêmement défectueuse, vu que le grand nombre de calculs, de notes, d'additions marginales, de citations en diverses langues &c. forment un ensemble qui pour être exact, demande la plus grande attention; & prie les lecteurs de bien vouloir prendre quelque soin à s'assurer de l'édition originale. On trouve à la fin de l'ouvrage un avis contenant les moyens de distinguer les contrefaçons du *Catéchisme* avec un petit *Errata*; qu'on donnera à part à ceux qui n'auront pas les *Observations*. — A la p. 251 des *Observations*, l. 3. de la note (b) il y a *juges* au lieu de *sages*.



Histoire de la maison de Bourbon, par M. Desormeaux, de l'académie des inscriptions & belles-lettres, bibliothécaire de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, &c. tome 5. A Paris, de l'imprimerie royale. 1788. 1 vol. in-4to. de 646 pag.

Nous avons fait assez connoître la manière & les principes de M. D., pour être dispensés de rendre un compte détaillé

* 1 Déc. de la suite de son *Histoire* *. Toujours même
1782, p. partialité pour les protestans, même dispo-
477. — 15 sition à donner en toute occasion tort aux
Janv. catholiques, qui pour avoir le suffrage de
1787, p. l'auteur, auroient dû se laisser tout uniment
81. égarer sans coup férir.

On a beau exagérer les violences & les ridicules de la ligue, le parti calviniste n'é-

toit-il donc pas une ligue, *ligue* composée de sujets rebelles, armés contre le trône & l'autel ? Ligue pour ligue, il me paroît que celle des catholiques avoit des titres de légitimité que l'autre n'avoit pas *.

Malgré les préventions de l'historien, il y a dans son ouvrage des traits à recueillir. Tel est le suivant qu'on peut compter entre ceux qui font le plus d'honneur à Henri IV. „ Quelque tems avant la fameuse bataille de Coutras, le roi de Navarre au milieu de tant d'agitations, de fatigues & de périls, toujours entraîné par son goût dominant pour les femmes, avoit noué une intrigue galante avec la fille d'un magistrat de la Rochelle ; un fils qui fut le fruit de ses amours, rendit le scandale public : les gens de bien parmi les huguenots gémissaient sur la vie licencieuse de leur chef. Les ministres ne lui épargnoient pas les remontrances ; ils l'exhortoient sur-tout vivement à une réparation publique de sa faute devant tous ses frères ; Bourbon ne pouvoit s'y résoudre : enfin Mornay se joignit aux ministres ; & , tirant le roi de Navarre en particulier, il lui représenta qu'à la veille de combattre le duc de Joyeuse, il ne pouvoit se dispenser de s'humilier devant le Dieu des armées ; quels reproches n'auroit-il pas à se faire, si, par son impénitence, il attiroit la colère du ciel sur son parti, & s'il faisoit périr tant d'honnêtes gens victimes de ses désordres : cette idée toucha Bourbon ; il consentit à faire l'humble aveu de sa faute en présence des chefs de son armée, dans le temple de Pons ;

* 15 Avril
1785, p.
572. — 15
Janv.
1787, p.
85.

& le ministre Chandieu, après l'avoir bien prêché, lui fit promettre de renouveler sa pénitence publique à la Rochelle, où il avoit donné le scandale : il se soumit à tout ; mais les jeunes seigneurs qui l'environnoient étoient indignés de la dureté des ministres, & lui reprochoient de se laisser traiter comme un chrétien de la populace. *Vous avez tort*, leur répondit le roi de Navarre, *on ne sauroit trop s'humilier devant Dieu, & trop braver les hommes.* ,,

De pareilles dispositions dans les rois & les généraux sont pour l'ordinaire des avant-coureurs de la victoire. Henri assura la sienne encore d'une autre manière. ,, Avant que de marcher à l'ennemi, le roi de Navarre ordonna aux ministres Chandieu & d'Amours d'entonner ce verset du psaume 117 * traduit par Clément Marot : *La voici l'heureuse journée que Dieu a faite à plein desir, &c.* & il se mit lui-même à chanter, pour implorer le secours de l'arbitre souverain des victoires. A la vue de cet acte de piété, le duc de Joyeuse s'écria : *ils tremblent les poltrons ; ils se confessent.* — Monsieur, lui répondit Lavardin qui avoit servi sous le roi de Navarre, *ne vous y trompez pas, ils ne prient jamais Dieu qu'ils ne soient résolus à vaincre ou à mourir.* ,,

* *Hæc dies
quam fesit
dominus,*
&c.





Epistolæ S. Ambrosii episcopi Mediolanensis
ad principes , notis exegeticis illustratæ. *A*
Dusseldorf, chez François-Frédéric Stahl.
1787 in-12.

QUE sont devenus ces tems de force & de fermeté pastorale , où tout l'appareil de la puissance & l'éclat du trône ne servoient qu'à donner aux vérités saintes un plus vigoureux essor , où un Basile disoit à Valens : *vous n'avez donc jamais rencontré d'évêque* , où un Ambroise fermoit le sanctuaire au monarque coupable , & procuroit à l'Eglise le grand exemple d'un empereur humble & pénitent ? C'est dans ces Lettres dont un savant littérateur vient de donner une nouvelle édition , qu'on trouve l'empreinte de cette magnanimité apostolique qui ne fait rien craindre que l'oubli du devoir , & la foiblesse de ne pas le remplir par la crainte des puissances humaines. C'est sur-tout dans le plaidoyer contre Symmaque , pour l'abolition des restes du paganisme , adressé à l'empereur Valentinien qu'on admire l'éloquence douce , insinuante , libre & courageuse d'Ambroise ; aussi fut-elle pleinement victorieuse de celle de Symmaque quoique d'une latinité plus pure & d'un style plus coulant ; & la cause des idoles fut perdue. Les autres Lettres présentent également des passages pleins de dignité & d'une fermeté sainte. *At certè* , dit-il en écrivant au même prince , *si vel scriptura-*

rum seriem divinarum, vel vetera tempora tractemus, quis est, qui abnuat, in causâ Fidei, in causâ, inquam, Fidei episcopos solere de imperatoribus christianis, non imperatores de episcopis judicare. Eris Deo favente etiam senectutis maturitate provectior, & tunc de hoc censebis, qualis episcopus ille sit, qui laicis jus sacerdotale substernit. Pater tuus, Deo favente vir maturioris ævi dicebat: Non est meum judicare inter episcopos (a). Ailleurs il fait voir combien la foi est en danger, quand les affaires qui y sont relatives, sont discutées dans les palais des rois, & le prouve par l'exemple du concile de Rimini. Nam episcopi sinceram primò scripserunt fidem: sed dum volunt quidam de fide intra palatium judicare, id egerunt, ut circumscriptionibus illa episcoporum judicia mutarentur. Qui tamen inflexam statim revocavere sententiam (b).

(a) Voici, pour ceux qui n'entendent pas le latin, la traduction de ce passage: „ Certainement, soit que nous consultations les oracles des „ Saintes Ecritures soit que nous jettions nos „ regards vers l'histoire de l'antiquité, nous „ reconnoissons qu'en matiere de foi c'est aux „ évêques qu'il appartient de juger les empe- „ reurs chrétiens, & non pas à ceux-ci de faire „ la loi à ceux-là. Il viendra, s'il plaît à Dieu, „ un jour où jouissant d'une paisible vieillesse, „ vous désapprouverez vous-même la conduite „ d'un évêque qui abandonneroit aux laïques „ le pouvoir sacerdotal. Votre pere que Dieu „ avoit fait parvenir à une vieillesse avancée, „ avoit coutume de dire: Il n'appartient pas à „ moi de juger les différens des évêques.

(b) „ Car les évêques avoient d'abord écrit

Quel dévouement généreux & magnanime pour l'Eglise catholique, dans le passage suivant, quelle héroïque indifférence à l'égard des plus brutales menaces ! *Speciali expressione Calligonus præpositus cubiculi mandare mihi ausus est* : me vivo tu contemnis Valentinianum ! Caput tibi tollo. *Respondi.* „ Deus permittat, ut impleas, quod „ minaris. Ego enim patiar, quod episcopi, „ tu facies, quod spadonis. Minas tuas non „ timeo : carnem enim occidere potes, animam autem non potes. Vitam istam corporis poteris eripere, meritum non potes „ extinguere. Anima namque, quæ deo subdita est, humanæ potestati non est subiecta. An nocere te putas ? Immo magnum „ mihi commodum præstas. Vitam adimis „ temporalem, ut succedat perpetua „ *Denique dixi* : „ utinam Deus avertat hostes „ ab Ecclesia, & in me omnia eorum tela „ convertat : ut meo sanguine sitim suam „ expleant. „ (a)

„ sur la foi avec exactitude : mais dès que „ quelques-uns se sont avisés de vouloir traiter „ les matieres de foi dans le palais du prince, „ il en est résulté que le jugement de ces évêques a été altéré par des entraves & des „ restrictions. Il est vrai cependant qu'ils ont „ d'abord révoqué leurs décisions ainsi dégradées. „

(a) „ Calligonus, camérier de l'empereur a „ osé m'apostropher dans des termes aussi extraordinaires que ceux-ci : *Quoi ! en dépit du „ pouvoir que j'ai en mains, vous osez mépriser „ Valentinien ! Ne savez-vous donc pas que j'ai la „ puissance de vous faire trancher la tête ?* Là-dessus „ je répondis : *Dieu veuille que vous exécutiez*

Idée générale de Jesus-Christ & de son Eglise, ou exposition des mysteres de sa naissance, de sa mort, & de sa résurrection; & l'établissement de son Eglise avec les caracteres de vérité qui la distinguent des autres sociétés chrétiennes. A Paris, chez Mérigot, à Liege, chez Lemarié, 1788. 1 vol. in-8vo. prix 3 liv. rel.

L'AUTEUR ne s'étoit d'abord proposé que de concilier certaines antilogies apparentes des évangélistes touchant les circonstances de la naissance, de la passion & la résurrection du sauveur; mais son premier plan s'est étendu; il y a fait entrer l'histoire évangélique, celle des actes des apôtres, les caracteres de la véritable Eglise, &c. On y trouve les lumieres d'une bonne critique, des réflexions solides & touchantes, des citations bien choisies & propres à consoler,

„ vos menaces! Si vous vous comportez en spadassin,
 „ je me comporterai en évêque. Je ne crains point
 „ vos menaces; vous ne pouvez faire mourir que
 „ le corps: mon ame est au-dessus de votre pouvoir. En m'arrachant la vie temporelle vous ne
 „ porterez aucune atteinte au mérite de mon ministère. L'ame est toute entiere dans le pouvoir de
 „ Dieu seul. Croiriez-vous me faire quelque mal?
 „ vous me rendriez au contraire un grand service. En me faisant perdre la vie de ce monde,
 „ vous m'en procurez une éternelle. Finalement
 „ je lui dis: que ne peut-il se faire que le Seigneur délivre l'Eglise de ses ennemis en dirigeant
 „ tous leurs traits contre moi seul! afin que leur
 „ fureur soit rassasiée de mon sang. „

à encourager les chrétiens, les catholiques sur-tout, le grand objet de la haine philosophique, dans ces tems de persécution & d'angoisses : tel est entr'autres ce passage de S. Bernard, rapporté par l'auteur dans l'article de la *perpétuité de l'Eglise*, où ce saint exprime avec tant de dignité le triomphe de l'Eglise sur les erreurs & sur les puissances de la terre. „ Elles ont attaqué l'Eglise comme des fleuves débordés, comme des vents furieux, comme des tempêtes qui sembloient devoir la submerger ; mais leurs efforts ont été inutiles, parce qu'elle est fondée sur la pierre, qui est Jesus-Christ : „ *petra autem erat Christus*. Ni les raisons des philosophes, ni les subtilités des hérétiques, ni le glaive & toute la cruauté des tyrans n'ont jamais pu ni ne pourront jamais l'anéantir „ *.

* Autres passages sur le même sujet, 15 Juill. 1784, p. 416. — 15 Sept. 1787, p. 100. — Cat. phil. n. 539.

Lettre à l'auteur du Journal.

EN lisant ce que vous dites dans votre Journal du 1 Septembre 1786, p. 67, touchant les *centum gravamina*, aujourd'hui ressuscités & aussi abondamment que bêtement répandus dans le docile & crédule public ; j'ai cru bien faire en vous communiquant les observations suivantes, qui prouveront au moins que par le nombre différent de ces *gravamina*, par la différente manière dont les historiens en ont parlé, que dans leur ensemble & leur totalité, ils ne méritent aucune croyance ni considération.

„ Sleidan dans son *Commentaire sur l'état de la Religion & de l'empire*, Strasbourg 1555. page 87, rapporte que l'an 1523, on présenta au nonce du pape les griefs de la nation Allemande. Il n'en détermine pas le nombre dans le texte, mais on trouve à la marge une note où ces griefs sont portés à cent.

Oderic Rainaldi paroît parler plus vrai dans ses *Annales* sous 1523. Voici comment en peu de mots, il rapporte l'histoire de ces griefs reproduits en différens tems. Il dit que les plaintes contre l'argent envoyé à Rome, déjà portées au concile de Bâle, contre Eugene IV, avoient été renouvelées en 1510, contre Jules II, sous l'empereur Maximilien; & qu'on les avoit réduites au nombre de dix. Voyez ce morceau d'histoire dans les annales de Baronius, continuées par Rainaldi tome XX n°. 29 & suivans; & dans le tome ou partie fixieme des *Collegia historica* d'Ignace Schwarz, quest. III, § VI. Ces *Collegia historica*, ouvrage érudit, d'une bonne critique & dont les protestans même font le plus grand cas, forment 9 vol. in-8vo. L'article des *gravamina* occupe le fixieme tome depuis la pag. 181 jusqu'à la 264^{eme}. Voyez l'Index de ce 6^{eme}. volume article *Norimbergensia*, & article *Georgii Friderici*. Le pape Adrien VI paroissant disposé à remédier aux *gravamina* qui seroient trouvés justes, les partisans de Luther les firent monter au nombre de cent; mais les états de l'empire les réduisirent à 77.

Le nouvel auteur de l'*Histoire d'Allemagne*, l'abbé Schmit, l'homme du monde le plus disposé à exagérer tout ce qui paroît contraire au siege de Rome, dans le XI tome de son ouvrage page 217 édition d'Ulm, ne porte aussi ces griefs qu'à 77. Il differe de Sleidan, en ce qu'il dit qu'ils ne furent pas présentés au nonce dans l'assemblée même, mais qu'après son départ de Nuremberg, on les lui envoya pour qu'il les fit passer au pape. En quoi Schmit s'accorde avec Palavicin dans son *Histoire du concile de Trente*, lib. 2°. cap. 7°. où il s'exprime en ces termes: *Rogabatur pontifex ut postulationibus prophanorum*

principum satisfaceret separato libello proponendis, qui post Nuntii discessum conscriptus, & ad pontificem missus, titulum habuit centum gravaminum, propterea quod centenis rerum capitibus querebantur a Româ Germaniam, laicos ab ecclesiasticis gravari.

J'ai vu ici un imprimé qui (à en juger par la vignette grossièrement travaillée (a), par les abréviations & l'arrangement des caractères) paroit être du 16^e. siecle. On n'y voit ni lieu ni date d'impression. Dès 1608 (comme on le voit par l'inscription qui se trouve à la 1^{ere}. page du volume dans lequel il est réuni par une même reliure avec 15 ou 18 autres petits ouvrages très-différens les uns des autres) cet imprimé étoit dans les bibliothèques. Le titre en étant assez long, je le mettrai à la fin de ces observations. Le nombre des griefs contenus dans cet imprimé est de 55 titres; mais quelques paragraphes étant divisés par des *alinea*, le total des griefs de ce vieil imprimé est de 67. Ils sont, confrontation faites exactement les mêmes que dans l'imprimé qui porte *Leipzig & Francfort*, 1778. Il y a çà & là quelques mots différens, mais qui ne changent absolument rien au sens, on n'y trouve rien de ce qui remplit les 38 premières pages de l'imprimé en 1778. Au revers du titre & de la vignette est le 1^{er} grief; dont la rubrique est, *De tempore interdicto, pari modo agitur* &c; comme dans l'imprimé de 1778, sinon qu'au lieu de *generaliter*, qu'on lit dans celui-ci, on lit *genialiter* dans celui-là. Ce *pari modo agitur* suppose évidemment un article qui a précédé. Ce qui me porte à croire que les états n'auront pas voulu admettre le premier qu'on lit dans l'édition de 1778, au moins tel qu'il est conçu.

(a) En voici le dessin: à la droite est une espece de salle où quatre personnes, affublées de grands chapeaux, sont assises & paroissent délibérer sur quelque objet; à gauche sont quelques figures qui semblent demander audience. — Le format de l'ouvrage est in-4to. plus long que large; les feuillets, qui sont au nombre de 19, ne sont pas numérotés.

Ce vieil imprimé finit absolument par le 99eme, de la collection de *Francfort & de Leipzig*, & l'on n'y voit pas un mot du 100eme. non plus que de la *peroratio ac finis petitio*.

De tout cela il s'ensuit, qu'à la vérité on rédigea *cent griefs* à Nuremberg, & que les partisans de Luther voulurent les faire valoir; mais que les différens ordres des états de l'empire ne voulurent pas les reconnoître ni les approuver. Cela se prouve par l'inspection du vieil imprimé dont je viens de parler. Dans les articles qu'il contient, il s'accorde avec celui de 1778. On n'y voit point de griefs que des catholiques ne pussent décemment proposer, mais des plaintes qu'on pouvoit faire sans blesser ni la foi catholique, ni le respect dû au S. Siege. Dans celui de 1778, on voit une multitude de traits qui caractérisent des gens livrés au parti de Luther & de la prétendue réforme. Vous verrez tout cela porté à l'évidence dans l'endroit des *Collegia historica* du P. Schwarz, cité dans la *préface* de l'imprimé de 1778.

Il faut encore vous dire que dans le vieil imprimé, les griefs ne sont pas numérotés, comme dans celui de 1778; que dans celui-ci, les griefs qui n'ont point de titre, sont simplement des *à lineâ* dans le vieil exemplaire, dont voici le titre : *Gravamina sacri Romani imperii principum ac procerum, contra archiepiscopos, episcopos cæterosque prælatos ecclesiasticos eorumque capitula, ac totum ecclesiasticum ordinem, in comitiis Norimbergæ anno 1522 habitis, per sæculares principes oratori Romani pontificis exhibita & oblata*. Titre qui seul prouve suffisamment que ce n'est pas précisément contre le pape, mais contre les évêques, archevêques, le clergé en général & toute l'Eglise d'Allemagne que les *gravamina* étoient dirigés. „



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 12 Mars*). Les lettres patentes de S. H. ont été publiées ici & répandues dans toutes les Provinces, relativement à la quantité d'or & d'argent, en nature, que tous les états soumis à la puissance Ottomane, seront obligés de livrer au gouvernement pour la nouvelle monnaie. Le projet de cette opération a été conçu, disent les uns, par des négocians Juifs, & d'autres par des Arméniens; il est modelé, dit-on, sur les changemens que plusieurs états de l'Europe ont fait subir depuis 10 ans à leur numéraire; mais nous croyons en général qu'il ne pourra porter qu'une atteinte funeste à notre commerce. Chacun fait combien la monnaie blanche est basse en ce pays, sa valeur intrinsèque étant au-dessous de la moitié & même du tiers de celle de son cours. Malgré cet inconvénient qui dure depuis bien long-tems, la nouvelle monnaie sera encore inférieure à l'ancienne, & la Porte s'imagine faire un gain considérable par cette opération. Le capitán-bacha a fait présent pour cet effet de 40 Oka d'or au gouvernement, ce qui fait environ 200 marcs, poids de France; & son exemple sera suivi par d'autres mem-

bres du divan. Les agens de l'hospodar de Valachie ont eu ordre de la part du Caïmakan d'annoncer à leur commettant les vues de S. H , & l'on attend que ce prince donnera encore plus que le capitan-bacha , puisqu'on le suppose fort riche , malgré les grandes dépenses qu'au rapport de ses amis , il a eu à supporter durant la présente guerre.

Un ministre étranger a eu ces jours derniers une longue conférence avec le Caïmakan , laquelle doit avoir eu pour objet d'exhorter la Porte à ne se prêter à aucune proposition de paix peu honorable pour elle , ou pour le dire en d'autres termes , d'exciter les Turcs à continuer la guerre. Mais ne seroit-il pas bien superflu de leur donner de pareils conseils dans un moment où ils ne respirent que la guerre , où le grand-seigneur lui-même semble n'être pas maître de faire la paix , sans courir les plus grands risques d'être détrôné ? car tout ce qui est puissant , tous les grands de cet empire demandent la guerre , principalement contre la maison d'Autriche ; c'est ce que font voir les préparatifs qu'on pousse avec la plus grande activité pour la défense de la Bosnie & de la Valachie. Cependant on doute que le grand-visir se porte en personne au-delà du Danube , la Porte lui ayant prescrit , dit-on , de rester en deçà avec la grosse artillerie , de peur qu'elle ne fût perdue en cas de malheur. Toute l'attention des Turcs semble être tournée aujourd'hui sur l'armée du comte de Romanzow , sur les projets qu'il peut avoir formés pour la campagne prochaine , & sur le nombre de

troupes qu'il aura sous ses ordres, lesquelles on croit ici ne pouvoir s'élever au-delà de 30 mille combattans.

La Porte-Ottomane fonde une autre ressource sur les puissances Barbaresques. La régence d'Alger paroît sur-tout très-animée à soutenir la cause commune du croissant; elle arme un plus grand nombre de corsaires que de coutume, qui doivent se porter principalement dans la mer Adriatique, pour y infester les côtes Autrichiennes. On ajoute que le dey d'Alger & l'empereur de Maroc fourniront en outre des sommes considérables à la Porte.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 11 Avril*). On voudroit vainement dissimuler le bien que la diète actuelle a fait, & les progrès de la république vers une constitution plus libre, plus indépendante, & plus respectable; c'est en vain sur-tout que la classe de ses dépréciateurs, dont le nombre toutefois diminue tous les jours, a prétendu que le projet d'une armée de 100 mille hommes étoit un projet chimérique; qu'il ne suffisoit pas de dire: nous voulons une telle armée; qu'il falloit encore pourvoir à son entretien; & que jamais on ne consentiroit à la levée des impôts nécessaires à cet effet. Les Polonois ont répondu de la manière la plus péremptoire à ces objections. Dans la séance du jeudi 26 Mars, les deux vingtièmes sur tous les biens nobles héréditaires ont passé à l'unanimité, & depuis lors on ne s'est occupé que des moyens d'empêcher que cet

impôt ne pût retomber en aucune manière sur les bourgeois, ou les payfans.

Quelques personnes auroient voulu qu'on établît sans délai un tribunal pour prononcer sur les plaintes & les droits des payfans : mais les politiques moins précipités dans leurs opérations, observent 1°. que les payfans Polonois ne sont point assez éclairés pour pouvoir en aucune manière juger de l'étendue de leurs droits, d'où il arrive que lorsqu'ils ont celui de se plaindre de leurs seigneurs, il deviennent aussi-tôt dupes d'une foule de gens de loix en sous ordre, qui leur persuadent ce qu'ils veulent & se nourrissent de leur substance, ainsi qu'on le voit dans les Starosties. (a) 2°. Que les élans de l'humanité, & les principes de la philosophie, ne peuvent point être immédiatement transformés en maximes d'administration, & qu'au contraire il y auroit beaucoup de danger à cette transsubstantiation, lorsqu'elle seroit faite à la hâte & sans une préparation convenable, ainsi qu'on le voit dans un état voisin de celui-ci. 3°. Ils rappellent un mot du feu roi de Prusse qui disoit, que *s'il vouloit punir quelque province, il la feroit gouverner par des philosophes.* (b) Enfin ils font remarquer, que les états ont fait en faveur des payfans à-

(a) Réflexions générales sur la servitude, & sur le génie des hommes, que la nature & la politique y soumettent, 15 Juin 1783, p. 209. — 15 Mai 1787, p. 119.

(b) Voyez les articles VESPASIEN, LUCIEN, &c. dans le *Dict. hist.*

peu-près tout ce que le tems & les circonstances permettoient de faire.... On peut ajouter que c'est une véritable violation de la propriété que de vouloir mettre en liberté absolue des gens, qui n'ont acquis leurs habitations & leur existence que par le contract formel qui les rend dépendans des seigneurs, avec les charges & aux conditions dont ils sont convenus. 1 Août 1778, p. 497. — 15 Juillet 1780, p. 451. — 1 Déc. 1781, p. 495.

Une lettre authentique de l'Ukraine porte entr'autres : qu'un corps de 10 mille Cosaques avoit traversé le désert qui se trouve au delà d'Oczakow, pour aller joindre l'armée du comte de Romanzow ; que deux régimens Russes, trouvant de la résistance aux frontieres de la Pologne, y avoient fait halte, pour attendre des ordres ultérieurs ; que le général Suwarow doit venir en Pologne, pour former un cordon de Kiow jusqu'à Mohilow le long du Niester ; que la forteresse de Bender, coupée & mal pourvue de toutes les choses nécessaires, fera obligée de se rendre à la premiere attaque des Russes ; enfin, que le général Kamenskoï est parti pour Pétersbourg.

Réponse de la diete de Pologne au Bref du pape, rapporté dans le Journal du 1 Avril.

„ La vénération de la nation Polonoise
 „ envers le saint-siege a toujours été & fera
 „ toujours si profonde & si sincere, qu'elle
 „ croit ne le céder à aucune nation dans
 „ l'attachement, le respect & le dévouement
 „ qu'elle lui porte. Et comme elle est

„ intimement convaincue que les princes &
„ les nations ne doivent avoir rien plus à
„ cœur que ce qui regarde la religion di-
„ vine, & que l'on ne peut rien faire de
„ convenable pour le salut & la gloire de
„ la république, à moins que l'être-suprême
„ n'y influe ; c'est pourquoi la nation
„ Polonoise n'a jamais permis que l'on don-
„ nât la moindre atteinte au culte de Dieu,
„ établi & confirmé par tant de loix de la
„ patrie & par tant d'exemples de nos peres.
„ De-là il s'est ensuivi, très-saint pere,
„ que votre Bref dicté par la charité & la
„ bienveillance, a été lu & reçu dans nos
„ comices avec les plus grandes démonstra-
„ tions de reconnoissance, de respect & de
„ soumission due au chef suprême de l'E-
„ glise. Certes, si nous avons jamais eu
„ besoin des secours du ciel, & d'être
„ éclairés des célestes lumieres, c'est sans
„ contredit dans ce tems que nous devons
„ les demander avec le plus d'empresse-
„ ment, dans cette diete où l'on traite des
„ choses de la plus grande importance,
„ dans ce tems où la république gémit en-
„ core sous le poids des calamités, & où
„ elle fait enfin des efforts pour se débar-
„ rasser des maux qui l'inondent, & rendre à
„ la république son lustre. Enfin, nous es-
„ périons que, par votre bénédiction pa-
„ ternelle, & par les vœux ardens que vous
„ adressez au fondateur de la religion chré-
„ tienne dont vous remplissez sur la terre
„ les augustes fonctions avec tant de sa-
„ gesse & de sainteté, cette diete aura une
„ issue heureuse. Nous n'avons pas seule-

„ ment voulu vous donner un témoignage
„ de tous les ordres de la république , par
„ ces lettres , du respect inviolable de no-
„ tre roi très-clément , Stanislas-Auguste ,
„ envers la religion , & de son zele à dé-
„ fendre & à révéler l'Eglise catholique ,
„ & de son affection pour toutes les choses
„ sacrées , mais nous avons aussi supplié le
„ révérendissime Ferdinand , archevêque de
„ Carthage , votre nonce , & celui du St.-
„ siege auprès de nous , qu'il rendit le
„ même témoignage que nous : nous nous
„ adressons d'autant plus volontiers à lui ,
„ que cet illustre & excellent prélat s'est
„ concilié l'estime , la bienveillance & l'a-
„ mour de tous , par sa grande prudence ,
„ la gravité & l'intégrité de ses mœurs , &
„ par son affection envers les Polonois. Ce
„ seroit une injustice , que de ne pas faire
„ mention ici de l'estime que nous avons ,
„ & que nous devons avoir pour l'ordre
„ des prélats & de ceux qui sont spéciale-
„ ment consacrés au service de Dieu , puis-
„ qu'ils ne cessent de se montrer comme
„ des enfans très-chéris de la patrie & de
„ très-bons citoyens , par leur état , leur
„ doctrine , leur sages conseils , & par l'of-
„ fre qu'ils ont faite de leurs richesses pour
„ défendre & conserver la patrie. „
„ Continuez , très-saint pere , d'accorder
„ votre bienveillance paternelle à notre
„ nation , qui a toujours été attachée &
„ dévouée au St.-siege , & de nous rendre
„ propice le Dieu tout-puissant. Tels sont
„ les vœux que nous vous adressons avec
„ le plus grand dévouement & le respect

„le plus profond, au nom & par le com-
 „mandement de tous les ordres de la ré-
 „publique.
 „Varsovie, ce 24 Février 1789. (a)

(a) Comme ces sortes des pieces, celles surtout qui sont écrites en latin, s'affoiblissent & se détériorent dans les traductions, nous joindrons ici le texte original. *Ea semper fuit eritque Polonia gentis in sanctam Romanam sedem pietas, ut nullam aliam nationem in præstandâ erga illam reverentiâ, fide ac observantiâ anteposendam sibi arbitretur: cumque persuasum illa certumque habeat, nihil principibus populisque divinâ religione antiquius esse debere, nihilque sine supremi numinis nutu ad salutem atque gloriam reipublicâ idoneum fieri posse, numquam profectò commissura est, ut apud eam Dei, divinarumque rerum cultus, tot patriæ legibus, tot majorum exemplis institutus confirmatusquè vel minimum detrimentum patiatur; inde factum est, Pater beatissime, ut plenâ caritatis ac benevolentia literæ tuæ in conventu omnium reipublicæ ordinum lectæ, summâ grati animi, observantiæ ac debitæ supremo ecclesiæ capiti obedientia significatione exceptæ fuerint. Certè si divino nobis favore ac cælesti consilio opus unquam fuit; hoc profectò tempore ardentius ea nobis expetenda esse indubitatum habemus, cum præsentibus comitiis maximi momenti res nostræ aguntur, cum pluribus adhuc reipublicâ calamitatibus pressa, tandem ex malorum suorum fluctibus emergere, atque in meliorem sese statum erigere conatur. Tuâ porro paternâ benedictione, atque enixis ad Christianæ religionis auctorem, cujus supremas in terris tantâ cum sapientiâ ac sanctitate vices geris, tuis precibus felicem consiliorum nostrorum exitum obtenturos nos esse confidimus. STANISLAI AUGUSTI regis nostri clementissimi jam dudum suâ in religionem pietate, atquè catholicæ Ecclesiæ tuendæ colendæque studio optimè de rebus sacris meriti voluntatem, hos ipsos omnium ordinum sensus, non modò hiscè nostris literis significare volumus, sed etiam reverendissimum Ferdi-*

E S P A G N E.

MADRID (le 2 Avril). Il paroît que notre cour est jusqu'ici peu satisfaite des effets de sa démarche près de la cour Ottomane pour le rétablissement de la paix. — On assure que le roi vient de décider le mariage de son frere D. Antonio, infant d'Espagne, avec l'archiduchesse Caroline-Marie-Thérèse, fille du duc de Parme. On équipe, à ce sujet, une escadre dans le port de Cadix, & cette escadre ira chercher la princesse à Livourne; au reste, cet armement est de précaution, quoique l'auguste hymenée ait l'air d'en être le seul motif. Le prince de Nassau-Siegen est de

nandum archiepiscopum Carthaginensem, tuum ac apostolicæ sedis apud nos nuntium, ut ad te, Pater beatissime, referret, rogandum duximus. Id verò eò lubentiùs facimus; quod eximius hic amplissimisque vir, insigni sua prudentiâ, morum integritate, gravitateque, optimo in Polonos animo, communem sibi omnium existimationem, benevolentiam, amoremque conciliaverit. Neque illud reticere nobis fas est, sacrum antistitum, cæterorumque Deo dicatorum hominum ordinem, optimo apud nos loco habitum, habendumque, ut pote, qui vitæ ratione atque instituto, doctrinâ, sapientique consilio, nec non oblati ad tuendam servandamque rempublicam opibus peramantes se patriæ filios & optimos cives præstare non desinant.

Perge, Pater sanctissime, nationem hanc nostram, fide nunquam violatâ sanctæ apostolicæ sedi addictam ac devotam Paternâ benevolentia complecti, Deumque O. M. rebus nostris propitium reddere. Quod a Te omnium reipublicæ ordinum nomine ac mandato supplices maximoque pietatis ac observantiæ sensu postulamus.

Varsaviæ die 24 Februarii 1789.

retour à Paris ; il paroît devoir continuer sa route vers Péterbourg : la promptitude de son allée auprès de don Carlos IV , & de son retour au palais de l'impératrice , démontre que ce prince étoit chargé d'une mission secrète auprès du conseil de Madrid.

P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 29 Mars.*) La secrétairerie d'état pour les affaires étrangères , vient de faire part au ministre de Russie , résident près de notre cour , d'une dépêche royale par laquelle il est chargé de déclarer au consul-général de sa nation que la reine désapprouve hautement sa conduite , parce qu'il a pris sur lui d'accorder un nombre excessif de patentes de vice-consuls , d'agens du consulat , & d'autres titres , & qu'il les a donnés , la plupart , à des personnes de basse extraction lesquelles , en prétextant de pareils privileges , ne visent qu'à se soustraire à notre juridiction. Sa Majesté déclare nulle pour l'avenir toute patente de cette nature , & défend au dit consul-général d'en donner aucune aux Portugais , hors le cas d'une nécessité , ce dont le ministre de la cour Russe ou son consul-général aura soin de prévenir S. M. On dit que la copie de cette même dépêche sera remise , *ex officio* , à tous les ambassadeurs & ministres étrangers qui résident ici , pour être communiquée aux consuls de toutes les nations.

Notre escadre , aux ordres de don Joseph de Mello , mettra à la voile vers la

fin de ce mois , pour aller en course contre les corsaires.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 9 Avril*). Ce n'est pas sans une vive satisfaction que l'on remarque depuis quelque tems une espece de rapprochement , entre la noblesse & les 3 autres ordres , entre la noblesse même & le roi. On a déjà vu précédemment , que lorsque les députés de la diete ont été le 23 Mars dernier , présenter une adresse à S. M. , elle avoit reçu ceux de l'ordre équestre avec une distinction particuliere , les avoit même rappelés , & leur avoit adressé un discours , sur un ton bien différent de celui qui regnoit dans ses discours précédens. La noblesse a montré depuis une réciprocité d'égards , & dans le *plenum* qu'elle tint le 7 de ce mois , elle a donné de bonne grace son consentement à l'état qui lui avoit été présenté relativement aux dépenses de la guerre. Cette condescendance toutefois ne s'étend pas encore jusqu'à l'acte *d'union & de sûreté* que cet ordre refuse d'approuver , & contre lequel il vient de présenter au roi des remontrances raisonnées sagement & rédigées avec modération.

L'époque pour la clôture de la présente diete n'est pas encore fixée & ne le sera probablement point , avant que le committé-secret ait achevé de prendre les arrangemens de finance , qu'exigent les besoins de l'état. Il a été proposé successivement divers projets , qui tous ont rencontré des difficultés : tel est celui d'un emprunt de 15 millions de

Thalers sur le gage de la même valeur en argent, résultant du dépôt qu'en feroient à la banque chaque ville & tous les propriétaires ou cultivateurs, suivant leurs facultés respectives. — Le colonel de Thun, chambellan du roi, & le Sr. de Gülich, syndic de Stralsund, eurent le 17 Mars une audience du roi, pour offrir à S. M. de la part de la province de la Poméranie-Suédoise un don gratuit de 4 mille tonnes de seigle, pour l'entretien de son armée.

D A N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 10 Avril*). Mr. Hughes Elliot, ministre de S. M. Britannique près du roi, est revenu ici de Berlin, où il a passé deux ou trois mois à son retour de Gothenbourg. L'on apprend, qu'il est chargé de nouvelles instructions de sa cour, relatives au rétablissement de la paix dans le Nord. Quoique l'on en ignore la nature, l'on fait néanmoins en général, qu'elles sont conformes aux principes, adoptés de concert entre les cours de Londres & de Berlin en faveur de la Suede, & déjà développés en partie dans les négociations pour effectuer l'armistice, qui est sur le point d'expirer. Quant au parti que notre cour prendra, dans l'alternative d'y déférer ou de remplir ses anciens engagements envers la Russie, tout ce que l'on en peut dire pour le présent, c'est qu'à mesure que la saison est devenue plus favorable pour les travaux de la marine, on les a vu augmenter en activité; de sorte qu'actuellement plusieurs milliers d'ouvriers sont oc-

cupés sans interruption à l'armement de notre escadre, qui sera bien-tôt prête à sortir, au nombre de onze vaisseaux de ligne & de quelques frégates. Les capitaines qui les commanderont, sont déjà nommés; & il a été fait des dispositions, pour en rendre les équipages plus nombreux qu'ils ne l'ont été la campagne dernière.

Les interrogatoires du lieutenant-colonel de Benzenstierna, du Patron O-Brien, aubergiste, d'un nommé *Shields*, qu'on a arrêté depuis peu, se continuent tous les jours devant la commission, établie pour instruire le procès. Il a été pleinement prouvé que le dernier a été instruit du complot, & qu'il a été l'un des conjurés pour son exécution. Le Sr. O-Brien se tient, dit-on, sur la réserve; & par ses réponses évasives il cherche à esquiver une conviction: Mais le Sr. de Benzenstierna ne déguise point son dessein. Il persiste seulement à défavouer toute participation avec des personnes, qu'on avoit lieu de supposer ne l'avoir pas ignoré tout-à-fait. Le desir de rendre service à sa patrie a été, selon lui, l'unique motif qui l'a fait agir de son chef, & qui l'avoit même porté à sacrifier de sa propre fortune les sommes très-considérables, qu'il avoit payées ou promises à ceux, dont il s'étoit servi pour l'exécution de son projet.

I T A L I E.

ROME (*le 3 Avril*). Lundi dernier, le St. Pere tint un consistoire secret, dans lequel il créa & déclara cardinaux de la sainte

Eglise Romaine : De l'ordre des Prêtres, Mfgrs Ant. de Sent-manat-y-Cartella, patriarche des Indes; François de Lorenzana, archevêque de Toledé; Ignace Busca, gouverneur de Rome; Gaetan Costa d'Arignano, archevêque de Turin; Laval de Montmorency, évêque de Metz, grand-aumônier de S. M. Très-chrétienne; François d'Auerperg, évêque de Passau; Etienne Borgia, secrétaire de la propagande; Thomas Antici, ministre du roi de Pologne près du St. Siege. De l'ordre des Diacres : Philippe Campanelli, auditeur de S. S. L'après midi, les 4 nouveaux cardinaux qui fontici, Busca, Borgia, Antici & Campanelli, se rendirent auprès du pape, pour recevoir la barette des mains du St. Pere.

Dans la nuit de dimanche, est mort, dans sa 69eme année, l'émin. cardinal Giovanni Cornaro, de Venise, promu à la pourpre romaine par Pie VI, le premier Juin 1778.

Un nouveau nuage commence à s'étendre sur notre horizon, au sujet de la promotion de cardinaux que le pape vient de faire, à la nomination des cours qui jouissent de ce privilege. La république de Venise n'a que celui de recommander en général un de ses sujets au choix du souverain pontife; & d'abord elle lui assigne des pensions ou quelque abbaye dont le revenu puisse le mettre en état de soutenir la dignité de la pourpre, à l'exemple de toutes les autres cours. C'est ce qu'elle a refusé cette fois-ci, à l'égard de Mgr. Flangini auditeur de Rote, & Vénitien, que le pape avoit désigné; & voilà ce qui arrête sa promotion. On craint que cet

Incident n'amène de la méintelligence entre les deux cours, quoiqu'au plus grand regret de sa sainteté; & ce qui le fait appréhender, c'est que l'ambassadeur de Venise n'a pas fait à l'occasion de cette promotion de cardinaux, les illuminations & réjouissances que les ambassadeurs & les ministres font dans l'usage de faire. L'ambassadeur de Venise a expédié un courier au sénat.

VENISE (le 4^e Avril). Le nouveau doge vient d'être remplacé dans la charge de procureur de St. Marc par le chevalier Sébastien Mocenigo, ci-devant ambassadeur en Espagne & en France, actuellement gouverneur de la province & ville de Vérone. Nous avons éprouvé ici une secousse de tremblement de terre, mais on apprend qu'elle a été beaucoup plus violente dans le Frioul. — Il est arrivé un exprès de Corfou, expédié par son excellence le provvediteur-général, avec la fâcheuse nouvelle, que le 11 Mars dernier le feu s'étant manifesté, soit par la négligence des ouvriers, soit par un cas fortuit, dans l'arsenal de ce port, il gagna malheureusement un magasin à poudre, où il y en avoit 72 mille livres pesant. Par un autre malheur, cette explosion communiqua le feu à plus de 500 bombes, dont les éclats tuèrent environ 160 personnes, & en estropierent un nombre égal pour le moins. Dix-huit malheureux condamnés aux chaînes profitèrent de la circonstance pour s'évader. Cet accident ayant fait sauter presque toute la muraille du côté de la mer, il en résulta des dommages considérables sur la flotte de la

république , qui mouilloit dans ce port , & principalement sur la galere commandée par son Exc. Contarini. Une des bombes étant tombée sur un navire François risqua de le couler bas , & il en est très-endommagé.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (*le 30 Mars*). Depuis le commencement de la présente guerre contre les Turcs , l'on a été d'opinion que le meilleur concert n'étoit pas établi entre les deux commandans de nos armées principales ; & que le feld-maréchal comte de Romanzow se plaignoit de n'avoir pas d'armée suffisante en nombre , ni assez bien pourvue de ce qui étoit nécessaire , pour agir avec la même gloire , qu'il avoit acquise par ses anciens succès contre les Ottomans. C'est même à ces griefs ou à cette jalousie , qu'on a attribué l'inactivité des troupes Russes l'année dernière. Si la supposition est bien fondée , ainsi qu'on l'assure , cette difficulté vient d'être levée ; & , le feld - maréchal prince Potemkin s'étant rendu en cour à la suite de la prise d'Oczakow , le commandement en chef des deux armées lui a été déferé , tandis que le feld-maréchal comte de Romanzow a obtenu la permission de quitter celui dont il étoit revêtu. En conséquence une partie de l'armée du gouvernement de Catharinoslaw , qui a été aux ordres du prince Potemkin , ira renforcer celle de l'Ukraine , que M. de Romanzow avoit commandée jusqu'ici comme appartenant à son gouvernement ; & l'on apprend , que déjà un corps de 10 mille hommes de

la première s'est mise en marche dans ce dessein. Il est apparent, qu'une partie de ces forces combinées commencera la campagne par le siège de Bender, pendant que l'armée principale concertera ses opérations avec les troupes Autrichiennes dans la Valachie. — Le bacha, qui a commandé dans la forteresse d'Oczakow, arriva le 15 en cette résidence, où il a été conduit prisonnier avec plusieurs autres officiers Turcs de distinction, qui sont même accompagnés de leurs femmes & de leurs enfans.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 21 Avril*). Depuis le rétablissement du roi, nos affaires intérieures sont rentrées dans un calme, qui rend les nouvelles d'ici d'autant plus stériles, que les événemens du continent, auxquels notre cour s'intéresse, doivent encore se développer. L'on ne s'occupe donc que de la grande cérémonie, qui aura lieu jeudi, 23 de ce mois, jour de St. George, lorsque le roi se rendra à l'Eglise de St. Paul, cathédrale de Londres, pour faire au ciel des actions de grâces solennelles, de ce qu'il lui a plu le rendre à la santé & à l'usage de ses facultés intellectuelles. Comme cette cérémonie doit nécessairement être fort pompeuse & éclatante, l'on a craint qu'elle ne présentât de grandes difficultés; & l'on a tâché d'en dissuader Sa Majesté : mais elle a persisté à vouloir donner cette marque publique de sa piété, évitant même jusqu'à présent de paroître en public, avant de s'être acquittée de ce devoir religieux :

J'ai, dit le monarque, fait vœu à Dieu, s'il me rendoit la santé, de lui en rendre de publiques actions de grâces; & je ne veux pas différer de m'en acquitter. Le dessein du roi à cet égard a été communiqué le 8 de ce mois par un message formel aux deux chambres du parlement, qui accompagneront S. M. dans cette brillante procession, ainsi que tous les grands-officiers de l'état, les principales personnes de la cour &c. Elle sera reçue par le lord-maire à la tête du corps-de-ville; & l'on observera en général la plus grande partie du cérémonial, qui eut lieu, lorsqu'en 1706 la reine Anne vint de même à la cathédrale de Londres, rendre au tout-puissant des actions de grâces solennelles pour les victoires signalées, que ses armées avoient remportées sur Louis XIV & ses alliés.

On apprend que Mr. Fitzherbert a été nommé envoyé-extraordinaire auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies, à la place de lord Malmsbury, ci-devant le chevalier Harris. A la nouvelle de la maladie du roi, cet ambassadeur partit subitement de la Haye pour Londres, & n'eut rien de plus pressé que de se rendre chez le premier-ministre, qui devant le croire dans les intérêts de son souverain, lui confia tout son plan de défense contre l'opposition. Lord Malmsbury, après avoir écouté paisiblement M. Pitt, lui témoigna qu'il étoit bien fâché de lui apprendre qu'il étoit venu tout exprès pour voter en faveur du prince de Galles & de son parti. Il n'est pas difficile après cela d'expliquer pourquoi lord

Malmsbury n'est pas retourné à son ambassade de la Haye.

Des lettres du Bengale annoncent qu'il y regne une disette des plus désastreuses. Douze mesures de riz y étant vendues une roupie, le gouvernement a ordonné qu'on en distribuât vingt mesures pour le même prix aux individus Indiens de la classe la plus pauvre ; mais malgré ces attentions & les aumônes qui se font journellement, toutes les horreurs de la famine se font sentir dans cette contrée. Il se passe à peine un jour, sans qu'on voie vingt à trente victimes de cet horrible fléau, expirer au milieu des rues de Calcutta ; tandis que d'autres malheureux sont écrasés par la foule qui se porte avec une sorte de fureur dans les différens quartiers où il se distribue des provisions. Une autre lettre du Bengale, reçue également par les derniers vaisseaux contient les détails suivans. „ Au commencement du mois „ de Mai dernier, le gouvernement de Calcutta apprit que le chef d'une tribu d'Indiens, à environ 120 milles de cette „ ville, se préparoit à faire un sacrifice humain à la déesse *Misere*. Un détachement „ de soldats fut dépêché pour prévenir cet „ acte à la fois superstitieux & barbare, „ mais il arriva trop tard ; après avoir brisé „ la porte du temple, le premier objet qu'on „ aperçut fut une statue de la déesse, & „ la victime prosternée au pied de l'autel, avec la tête séparée de son corps ; „ ses entrailles avoient été enlevées, & „ elle étoit souillée de sang. On a remarqué „ que c'étoit un jeune - homme bien

„ fait , dans le printems de sa vie , mais
 „ né dans une des castes les plus hum-
 „ bles. Le gouvernement de Calcutta a
 „ promis une récompense pour celui qui
 „ lui livrera le principal auteur de cette
 „ horrible action , & ses complices. „ (a)

A L L E M A G N E.]

VIENNE (le 16 *Avril*). Au lieu de la cérémonie jusqu'ici en usage à la cour impériale, de laver les pieds à des pauvres le jeudi saint au palais, douze vieillards parurent habillés aux fraix de l'empereur; ils assistèrent à la messe & reçurent un présent en argent. — Au moment où nous croyons pouvoir nous flatter de l'espérance de voir notre souverain rétabli, il est survenu à Sa Majesté une foiblesse, qui nous jette dans la consternation & les alarmes. Ce matin, elle s'est fait administrer; toute la cour, les

(a) Ce qui paroît inconcevable & impossible depuis que le christianisme a réformé les idées & les mœurs des hommes, étoit non-seulement jugé raisonnable par ces fameux Romains, qu'on nous donne pour un peuple sage & vertueux, mais encore solennellement autorisé & pratiqué. Après la bataille de Cannes, c'est-à-dire dans les beaux tems de la république, quatre personnes furent enterrées vives, deux Grecs & deux Gaulois Et quant à la déesse *Misere*; elle n'est pas plus ridicule que la déesse *Fievre* à laquelle les Romains avoient la plus tendre dévotion. J'ai lu sur un autel dressé en son honneur :

1 Oct. 1782,
p. 119.

FEBRI DIVÆ,
 FEBRI SANCTÆ,
 FEBRI MAGNÆ.

ministres, les feld-maréchaux, &c. &c. ont accompagné le St. Sacrement. On a ouvert des prières pour trois jours dans toutes les Eglises de la capitale ainsi que dans celles des environs. Aujourd'hui il est parti deux estafettes pour Florence & plusieurs autres pour des cours étrangères.

Le maréchal de Laudon se porte beaucoup mieux depuis 3 jours, & si sa santé continue à se rétablir dans la même progression, on se flatte qu'il sera en état de se rendre à l'armée vers les premiers jours du mois prochain.

BERLIN (le 11 Avril). Le prince Czartoryski ayant présenté une nouvelle note à notre ministère, pour demander l'intervention du roi afin d'obtenir l'entière évacuation des troupes Russes de la Pologne, il a été fait à sa note la réponse suivante.

Monsieur le prince Czartoryski, envoyé-extraordinaire & ministre-plénipotentiaire de S. M. le roi & la république de Pologne, nous ayant remis une note, en date du 2 Mars; pour demander l'intervention du roi auprès de la cour de Russie, pour l'évacuation entière du territoire de la république, par les troupes Russes, & nous ayant aussi communiqué la réponse que les états de la république ont fait remettre pour le même but à M. le comte de Stackelberg, ambassadeur de Russie en Pologne, en date du 10 Mars, nous n'avons pas manqué de mettre ces deux notes sous les yeux du roi. S. M. nous a chargés de témoigner là-dessus, en réponse à M. le prince Czartoryski : qu'elle recevoit cette réquisition & communication respective que les états de la sérénissime république de Pologne venoient de lui faire, comme une nouvelle marque très-agréable de leur confiance dans son amitié; qu'elle croyoit ne pouvoir mieux répondre à cette confiance, qu'en les assurant qu'elle persistoit invariablement dans les

principes qu'elle avoit fait manifester à l'égard de la neutralité du territoire de la Pologne, tant à la sérénissime république, qu'à la cour impériale de Russie, par la note qui a été délivrée, en date du 6 de Décembre, à M. le comte de Nesselrode; & comme les états de la sérénissime république de Pologne ont proposé, par la note donnée le 10 Mars à M. le comte de Stackelberg, de nouvelles modifications, sur la maniere de laisser subsister les magasins de la cour de Russie dans le territoire de la république sans déroger à sa neutralité, S. M. se flatte de l'espérance que S. M. l'impératrice de Russie, selon ses principes connus d'équité & de générosité, recevra favorablement les représentations réitérées d'une république amie & alliée de son empire, & qui est fort intéressée à maintenir la plus exacte neutralité, dans une guerre telle que la présente. S. M. se fera aussi un devoir agréable de continuer à coopérer au desir de la sérénissime république de Pologne à l'égard de cet objet, par ses bons offices & par tout ce qui dépendra d'elle, pour assurer au royaume de Pologne les avantages de sa neutralité & de son indépendance. Nous requérons M. le prince Czartoryski de faire part aux états de la sérénissime république de Pologne de ces sentimens du roi, & de son amitié sincère & invariable pour l'illustre nation Polonoise.

Berlin, le 23 Mars 1789.

(signé) FINCKENSTEIN. HERTZBERG.

MUNICH (le 10 Avril). Tous les habitans du pays sont dans la joie la plus vive à raison d'une déclaration authentique de l'électeur, en date du 30 Mars, adressée à ses états de Bavière, & publiée solennellement à Munich. S. A. y déclare formellement
 „ que tous les bruits, qui ont couru &
 „ qu'on a si souvent renouvelés, d'un
 „ échange prochain de la Bavière, sont des
 „ bruits faux & dénués de fondemens; que
 „ loin de songer à abandonner ses fideles

„ fujets de Baviere , il est déterminé au
 „ contraire à employer le peu de jours
 „ qui lui restent à vivre , à assurer l'indi-
 „ visibilité & le bonheur de cette nation. Il
 „ y engage sa parole de prince , & promet
 „ de la manière la plus sacrée , de ne plus
 „ travailler qu'à établir sur les fondemens
 „ les plus solides & les plus durables le
 „ repos , la constitution & la prospérité ,
 „ * non-seulement de la Baviere , mais en-
 „ core de tous ses autres états hérédi-
 „ taires. „

BONN (le 10 Avril). Dans toutes les
 compagnies on s'entretient d'un article re-
 marquable qui se trouve dans une gazette
 Allemande de cette ville , intitulée : *Feuille
 d'intelligence de Bonn , d'avis & de projets
 pour l'utilité de l'ordre économique , & pour
 l'encouragement de l'Illumination* (Aufklae-
 rung) ; avec privilege du sérénissime élec-
 teur. Nro. 13 , le 26 Mars 1789. Cet arti-
 cle circule aussi en François , un de nos aca-
 démiciens s'étant empressé de le traduire
pour l'encouragement de l'Illumination. Nous
 ne nous permettrons pas de changer un mot
 à cette traduction. La voici.

„ *Chronique de la Patrie.*

„ Le 17 du mois mourut ici de pulmonie , à
 „ l'âge de 30 ans , la femme du secrétaire d'Am-
 „ bassade d'Angleterre , M. Derfeld , de la religion
 „ protestante , & fille de M. Struve , chargé d'affai-
 „ res de la cour de Russie à Ratisbonne. Elle étoit
 „ une de ces belles ames féminines sur lesquelles
 „ sont imprimés des traits clairs & non équivo-
 „ ques , qui expriment la douceur de leur caractère
 „ vertueux. Son cœur étoit si noble & entièrement
 „ formé selon l'esprit vrai du christianisme , qu'elle
 „ auroit trouvé son plus grand bonheur , si elle

„ avoit pu attirer tout le genre humain à la ver-
 „ tu , à l'amitié, à l'amour fraternel & à la
 „ bienfaisance. Mais ce qui décide de son carac-
 „ tere vertueux , c'est qu'elle joignoit à son cœur
 „ épanché, l'amour actif du prochain, & elle étoit
 „ une mere aussi soigneuse des pauvres, que bonne
 „ chrétienne, compagne fidelle, & amie passionnée. “
 „ Comme protestante, elle repose à présent dans
 „ le public cimetiere ecclésiastique, parmi ses con-
 „ freres catholiques. Cela a été permis, non-seu-
 „ lement par le prince, dont les intentions sages
 „ & bienfaisantes sont dirigées à répandre parmi
 „ ses sujets l'esprit doux & fortuné de la tolérance
 „ chrétienne; mais dans les funérailles faites, se-
 „ lon la méthode simple, qui est ici en usage, on
 „ n'a pas observé la moindre différence à cause
 „ de la diversité de religion. La plus grande par-
 „ tie de ceux qui accompagnoient le convoi, se
 „ plaignoient seulement qu'une femme si bonne &
 „ si chérie étoit morte. Salut à nous! Et on n'en-
 „ tendit pas le moindre soupir de bigoterie contre
 „ les tems de l'Illumination. “ (a)

F R A N C E.

PARIS (le 20 Avril). L'évêque de Metz, grand-aumônier de France, qui a eu la nomination du roi au cardinalat, a reçu le 12 des mains du roi, dans le cabinet de S. M., la calotte rouge que sa sainteté lui avoit envoyée par un courier extraordinaire, arrivé le 8. L'évêque de Metz

(a) Voilà donc la religion catholique complètement confondue avec les sectes, & l'anatheme d'ignorance & de superstition prononcé contre ceux qui voudroient y mettre quelque différence. Nous laissons aux esprits calmes & justes le soin de saisir les rapports qu'a cette maniere de voir, avec le résultat du congrès d'Embs, avec les querelles suscitées aux nonces & au Pape, avec les intarissables nouveautés projetées, & exécutées sans relâche; & de décider, s'il est possible, que les bons catholiques se méprennent encore sur le vrai but de toutes ces opérations.

a pris en conséquence le nom de cardinal de Montmorency.

Mr. l'archevêque de Paris a déjà reçu l'invitation de S. M. de se rendre le 27 à Versailles , pour officier à la cérémonie qui doit précéder l'ouverture des états-généraux. On travaille dans la salle des états à la construction d'une galerie , qui contiendra environ 1200 spectateurs , & les logemens sont déjà prêts pour recevoir les députés qui vont arriver. — Le clergé de l'assemblée de Haguenau , qui comprend la ville de Strasbourg , a élu par acclamation M. le cardinal de Rohan. Le scrutin a de même été favorable à ce prélat. Au troisième scrutin , l'abbé d'Aymar , son grand-vicaire , lui a été donné pour son suppléant : mais M. le cardinal de Rohan s'est excusé d'accepter la nomination , donnant pour motif la foiblesse de sa santé , qui ne lui permettoit pas de se rendre aux états-généraux. C'est ainsi qu'en plusieurs endroits l'élection tombe sur des personnes , connues par leurs écrits , leurs talens , ou leurs disgraces. Mr. de Calonne auroit également remporté la pluralité des suffrages pour l'ordre de la noblesse dans le bailliage de Bailleul , si la voix publique de cette partie de la Flandre ne s'étoit fait entendre , de manière à lui faire comprendre , qu'il acheteroit son élection au prix de la tranquillité publique : il a même couru danger de sa personne , que le peuple de Bailleul , assemblé en foule devant l'hôtel de la poste , menaçoit ouvertement : mais il a bravé cette multitude attroupée , en la traversant d'un air intré-

pide, pour se retirer dans la maison du lieutenant-général du bailliage. Ce risque n'est pas le seul, auquel il s'est exposé, s'il est vrai, comme on l'assure, que Mr. de Calonne a passé 3 heures à Paris dans la nuit du 27 Mars.

Un esprit de vertige se répand sur toute la France. Déjà le fer & la révolte ont gagné toutes les provinces. L'augmentation du prix des grains en est-elle seule la cause, ou n'en est-elle que le prétexte ? Ces mouvemens ne prendroient-ils pas leur source dans la révolution que la nation est sur le point de subir ? Et nos loix ressembleroient-elles à ces anciens édifices Gothiques, que l'on ne pense à reconstruire, que quand un incendie a achevé d'en dévorer les débris ? Si du moins les scènes d'horreur ne se mêloient pas au spasme convulsif de la liberté. Mais hélas ! l'Angleterre n'a acheté sa constitution qu'au prix du sang, & c'est avec douleur que nous voyons la France prête à subir le même sort. On a déjà vu les principales villes de la Provence se livrer à tous les excès dont un peuple mutiné peut être capable. L'esprit conciliant de Mr. l'archevêque d'Aix, la sagesse du commandant, le désintéressement du parlement, & les sacrifices qu'ils ont tous faits, ainsi que tous les principaux citoyens, n'ont suspendu les désordres que pour quelques momens. On a vu depuis mettre fix têtes à prix, celles du maire, de l'assesseur, du directeur des finances &c. Les mandataires de l'autorité ont été publiquement insultés, leurs noms ont été effacés des monumens pu-

blics. On a fait pis encore à Aulps, petite ville de la Provence : le peuple animé contre son juge s'est porté en foule à son hôtel. M. de Montferrat, (c'est le nom du juge) s'y est barricadé avec une escorte considérable de ses gens & de ses amis. Il crut qu'un coup de fusil effrayeroit la populace insolente & suffiroit pour la dissiper. Le coup ayant atteint un des mutins, ils ne gardèrent plus de bornes ; la porte fut enfoncée. Le juge fut arraché des bras de sa famille & massacré impitoyablement. Son cadavre fut écorché, traîné dans les rues pendant deux heures & coupé ensuite en morceaux.

C'est à la prudence & à la fermeté de M. le duc de Crillon-Mahon, qu'Avignon est redevable de n'avoir pas subi ces violentes crises. Le peuple y paroïsoit également tout disposé. M. de Crillon étoit prêt à monter en voiture pour s'en aller à Madrid ; on vint lui dire que le feu de la révolte étoit sur le point d'éclater : sur le champ, il se transporte à la place publique, harangue le peuple dont il est chéri, & parvient à calmer les esprits. — On n'est pas plus tranquille en Franche-Comté. Un conseiller au parlement, M. Bourgon, avoit parlé d'une manière peu mesurée & peu populaire sur l'augmentation du prix des grains, lors de l'émeute, qui a eu lieu à Besançon ; le peuple, qui connoissoit les dispositions peu favorables qu'il avoit manifestées à son égard, a pillé sa maison, & le magistrat ne s'est soustrait à de plus mauvais traitemens que par une prompte fuite. — M. le pré-

sident d'Albert n'a pas été traité avec moins de rigueur ; il a couru les plus grands risques & n'a échappé à la fureur du peuple que par le secours du prince de St. Mauris, qui n'est parvenu qu'avec beaucoup de peine à calmer les esprits.

Un soulèvement qui ne peut qu'alarmer les amis de l'ordre & de la hiérarchie ecclésiastique, est celui d'un grand nombre de curés contre les premiers pasteurs. C'est un excès révoltant dans ce genre, qui a fait nommer M. de Perigord, évêque d'Autun, député de son diocèse. Un curé avoit recueilli 80 voix ; mais il a tiré, de sa poche un écrit, où il s'est plu à dénigrer les mœurs & la conduite du jeune prélat : celui-ci s'est retiré pendant cette lecture, prétextant qu'il avoit à faire dans son cabinet, & priant l'assemblée de le faire mander aussi-tôt que M. le curé auroit fini de lire son ouvrage. Le pasteur, calomniant son évêque, a excité l'indignation de ses collègues, qui l'ont chassé, & qui ont proclamé à sa place, M. de Perigord. Un autre curé à Auxerre, a osé apostropher d'une manière très-injurieuse, M. Champion de Cicé, évêque de cette ville. Le prélat a reçu la bordée, avec sang-froid & patience ; puis il s'est justifié d'une manière à confondre son agresseur ; puis descendant de son siège, il est allé auprès du pasteur : „ Monsieur le curé, a-t-il dit, la religion „ nous ordonne de pardonner les injures. „ Permettez-moi de vous embrasser, & de „ vous aimer, quoique, sans motif, vous „ vous soyiez permis de me calomnier „ Ce trait de générosité a défilé tous les yeux ;

& l'évêque devenu intéressant , a été nommé d'une voix unanime, député de son ordre. On est persuadé, que ces curés, oubliant la douceur, la charité qui doit les rendre vénérables aux yeux des peuples, cherchant à échauffer les esprits, & à jeter le trouble dans l'assemblée, n'étoient que les agens d'un parti depuis long-tems funeste à l'Eglise & à l'état.

En général on est fâché de voir le corps respectable des curés se passionner pour une nouveauté dont les suites seront peut-être très-différentes de ce qu'ils en attendent. Nous transcrivons sur ce sujet une lettre remarquable qui a paru dans le *Journal général de France*, n. 45.

Ce qui se passe, monsieur, dans le corps dont j'ai l'honneur d'être membre, par rapport à la prochaine tenue des états-généraux, a de quoi inquiéter justement les âmes honnêtes & paisibles sur ce qui pourroit en résulter contre la hiérarchie ecclésiastique, ou du moins contre le respect dû par les peuples aux premiers pasteurs.

On trouve dans la liste des députés aux futurs états-généraux une longue suite de curés ou autres ecclésiastiques, & fort peu d'évêques. Bien des raisons, sans doute, auroient dû suggérer une marche toute différente : le rang, le crédit de ceux-ci, leur assiduité ont toujours bien mérité dans les grandes affaires du clergé inférieur ; enfin l'ordre naturel des choses eût dû, ce semble, inspirer d'autres dispositions : mais falloit-il qu'une si étrange méprise eût lieu dans un corps, qui, par son caractère auguste, devoit cependant l'emporter en sagesse sur tous les autres ?

Le moindre mal, c'est que, contre les intentions expresses d'un prince bon & juste, & celles de ses sages ministres, voilà dans nos états-généraux, une nouveauté dont aucun siècle de la monarchie n'a jusqu'ici fourni d'exemple : depuis Charlemagne jusqu'à

nos jours , & dans les tems qui précédèrent ce prince jusqu'à Clovis , on vit toujours le corps respectable des évêques faire une partie essentielle des grandes assemblées de la nation ; & il le falloit bien , puisqu'aux yeux des hommes modérés , ce corps , spécialement consacré par la religion , est le plus sûr appui du trône , & le défenseur né de l'état comme de l'Eglise ; de l'état , en y maintenant l'immobilité de la religion & les bonnes mœurs ; de l'Eglise , en balançant le crédit de ses oppresseurs injustes.

Décomposer ce sénat auguste , pour en juger relativement à chacun de ses membres , ce seroit bien mal entendre ici les choses. C'est par des vues d'ensemble qu'il faut procéder dans les affaires majeures ; les grandes manières de voir peuvent être seules efficaces , sur-tout dans les circonstances sérieuses où nous nous trouvons.

Je l'ai donc dit , c'est contre le vœu du gouvernement que l'ordre ancien des choses change aujourd'hui. Le clergé inférieur , insensible à ses vrais intérêts , & abusant du pouvoir funeste que lui donne la pluralité des voix , n'envoie , pour la cause générale , à une assemblée dont les conséquences seront infailliblement capitales , que des particuliers , pris çà & là , doués , je le veux , d'un mérite personnel , mais dépourvus de ce crédit imposant qui peut heureusement influer sur les événemens & réparer les ruines de la religion aussi bien que les dommages de l'état.

Quelle sera donc la surprise du meilleur des rois , de ne voir aux prochains états-généraux , autour de sa personne sacrée , presque aucuns de ses fideles évêques , & de n'y compter pour le premier des trois ordres , que des ministres en sous-ordre choisis par la pluralité de leurs semblables !

Il faut donc le dire d'avance : ces hommes isolés , ces hommes nouveaux & absolument étrangers aux grands ressorts politiques , vont tout préparer pour l'humiliation du corps , peut-être même pour une révolution désastreuse dans la religion ; au moins ils y essuieront une humiliante défaite , & feront ainsi triompher leurs ennemis.

Ce n'est pas qu'ils ne puissent , comme membres du clergé , ou comme faisant partie de la nation , s'y trouver au milieu de leurs concitoyens ; mais

ce ne devoit pas être à l'exclusion de leurs évêques. On ne devoit pas s'attendre à les y voir chargés d'un rôle insolite, désavoué par les regles de cette prudence premiere, qui se protege naturellement au-dehors par ce qu'elle a en soi de plus expérimenté & de plus fort.

Corriger les abus du corps, faire de belles réformes : tentation délicate pour des ministres inférieurs, espoir flatteur & honorable ; mais, qu'on nous permette de le dire, chimérique pour MM. les curés, dans une assemblée sur-tout purement civile, & où il ne pourra guere être au plus question que d'intérêts pécuniaires. Faire des réformes ! appât séduisant, emploi sublime dont nos peres, toujours sages & modestes, se fussent constamment défendus. Ils croyoient que le premier abus à redouter c'est de remuer les anciennes bornes ; que le Pasteur des pasteurs, ce législateur si sage & si divin avoit chargé le college des apôtres & leurs successeurs du soin des Eglises ; que c'étoit à eux seuls qu'il avoit imposé une si grande tâche, & que c'étoit pour cela qu'il leur avoit donné, à eux seuls, dis-je, & non pas à d'autres la plénitude de ses pouvoirs.

Toucher à l'opulence des prélats, autre indiscretion que le clergé en sous-ordre n'a sans doute pas en vue ; car, si l'on vouloit bien se donner la peine d'y réfléchir, la richesse de nos premiers pasteurs est, si je puis parler ainsi, le mur protecteur de nos autres propriétés ; & les droits si anciens sur les dîmes, comme le disoit fort bien Louis XIV, ne demeurent assurés à MM. les curés qu'autant que les premiers pasteurs sont conservés dans leur aisance personnelle. Il falloit donc, si j'ose m'exprimer ainsi, mettre ce corps important en avant, & en se défendant, avec cette modération & ce désintéressement qui sied à des évêques dans les jours fâcheux où nous sommes, ils nous eussent défendus nous-mêmes.

Le prince, dit-on, veut connoître les besoins de la portion la plus indigente de ses sujets, & MM. les curés en sont les témoins ordinaires : j'en conviens, le prince veut sans doute une instruction aussi importante ; mais devoit-il s'attendre à ne la recevoir que des curés de son royaume ? N'étoit-ce pas de la bouche des évêques qu'un si grand prince devoit en-

tendre une si grande instruction ? Qu'on n'en doute pas, le corps des prélats connoît ces détails précieux. Leurs propres yeux, ceux de leurs doyens ruraux, & cette foule de curés qui travaillent sous leurs ordres dans le saint ministère, tout les instruit des besoins pressans du peuple.

D'ailleurs, nés sensibles par la noblesse de leur extraction, formés à la compassion par l'éducation la plus distinguée, ils eussent été les plus éloquens protecteurs des pauvres, dont ils sont par état les peres. Toutefois ce corps auguste ne sera ni vu ni entendu du roi ; & l'Eglise de France, le clergé de France, ce nom dans tous les tems si illustre, ce corps si sacré, si nécessaire, & si propre à faire équilibre dans une sage monarchie, sera sans représentans véritables aux prochains états-généraux. Il y sera indéfendu ; & ces choses étonnantes & incroyables sont à la veille d'arriver sous le regne & contre l'intention du plus juste des rois & du plus tendre des peres.

Je suis, &c. un abonné, prêtre.

Rouen, le 7 Avril 1789.

Pour donner une idée des troubles trop souvent occasionnés par des réformateurs indiscrets, il n'est pas nécessaire de recourir à des détails qui seroient regardés comme des déclamations frivoles. Si, dans un tems où l'on refait tout à neuf, j'ai la bonhomie de citer une autorité du 16^e siècle, j'espère qu'on ne m'objectera pas que c'étoit la sagesse d'autrefois, *fuit hæc sapientia quondam*. On respectera mon auteur ; il est l'idole du siècle présent. C'est de Montaigne que je veux parler. Voici donc ce que je lis au 9^e. chapitre du 3^e. livre de ses essais : „ Rien ne presse un état que l'innovation ; le changement donne seul forme „ à l'injustice & à la tyrannie. Quand quelque piece se démanche, on peut l'étayer ; „ on peut s'opposer à ce que l'altération

&

Autre
passage du
même &
div. refl.
15 Août
1782, p.
590. —
15 Mai
1783, p.
216 &c.

„ & corruption naturelle à toutes choses , ne
 „ nous éloigne trop de nos commencemens
 „ & principes : mais d'entreprendre à refon-
 „ dre une si grande masse , & à changer les
 „ fondemens d'un si grand bâtiment , c'est
 „ à faire à ceux qui , pour décastrer effacent ;
 „ qui veulent amender les défauts particu-
 „ liers par une confusion universelle & guérir
 „ les maladies par la mort. *Non tam com-*
 „ *mutandarum quàm evertendarum rerum cu-*
 „ *pidi*. Le monde est inepte à se guérir : il est
 „ si impatient de ce qui le presse qu'il ne
 „ vise qu'à s'en défaire , sans regarder à
 „ quel prix. Nous voyons par mille exem-
 „ ples qu'il se guérit ordinairement à ses
 „ dépens..... Le bien ne succede pas néces-
 „ sairement au mal ; un autre mal lui peut
 „ succéder , & pire. Comme il advint aux
 „ tuteurs de César , qui jetterent la chose
 „ publique à tel point , qu'ils eurent à se
 „ repentir de s'en être mêlés. A plusieurs
 „ depuis jusques à nos siècles , il est advenu
 „ de même. Les François , mes contempo-
 „ ranées , savent bien qu'en dire. Toutes
 „ grandes mutations ébranlent l'état & le
 „ désordonnent „ Et après avoir rapporté
 une ancienne histoire bien propre à rendre
 sensibles ces réflexions , il ajoute : „ Pour
 „ nous voir bien piteusement agités , que
 „ n'avons-nous fait ?

Eheu ! cicatricum & sceleris pudet ,
Fratrumque : quid nos dura refugimus
Ætas ? quid intactum nefasti
Liquimus ? unde manum juvenus
Metu Deorum continuit ? quibus
Pepercit aris ?

BRUXELLES (*le 23 Avril*). Il est arrivé ce matin un courier de Vienne, qui a jeté l'alarme dans cette ville. On a peu-à-près fait fermer la porte du spectacle, & ôter les affiches des piéces qu'on devoit y représenter aujourd'hui. S. Exc. est partie sur le champ, pour aller trouver L. A. R. à Laecken. L'ordre, a été donné depuis, de statuer avec la vente des effets de l'abbaye du Parc & d'autres maisons supprimées, en particulier de l'abbaye de Cambron dont on venoit de prononcer le sort.

LOUVAIN (*le 23 Avril*). Le cardinal-archevêque de Malines reçut le 21 une lettre officielle de son excellence le ministre plénipotentiaire, par laquelle il prie son éminence de se rendre à Bruxelles le lendemain le matin pour conférer avec lui; cette entrevue, qui a eu pour objet, dit-on, d'engager le cardinal à adopter le système du séminaire, en le laissant pleinement le maître de rejeter les mauvais livres d'enseignement, n'a rien opéré de nouveau. Son éminence est revenue en conséquence ici le même jour.

Il paroît une petite brochure anonyme intitulée *Mémoires & lettres de Mgr. le cardinal-archevêque de Malines sur le séminaire général, avec les réflexions d'un chrétien*. Ce chrétien, un tantinet imbécille, a sur le christianisme des idées singulières. Il prétend que le christianisme consiste à souffrir les injures, mais non pas à n'en pas faire ni en dire aux autres. Il veut, dit-il, pacifier les troubles élevés au sujet du séminaire-général. Il devoit dire tout uniment que ces troubles n'étoient causés précisément que par le sé-

minaire, & ne pouvoient finir qu'avec lui. Un *chrétien* peut-il ignorer que cette invention n'a jamais été connue parmi les *chrétiens*, qu'il n'y en a pas d'exemple dans aucun pays, ni dans aucun siècle depuis que le nom *chrétien* est connu sur la terre?

Les deux premières questions proposées par le cardinal aux professeurs de la nouvelle université, fussent pour détruire de fond en comble, tout ce que l'hétérodoxie & la pseudo-politique peuvent imaginer en faveur de cette école anormale. — On voit circuler un *Examen* des réponses faites par les professeurs à ces questions, *Examen* très-bien rédigé dont on a déjà fait plusieurs éditions : dans l'une desquelles il se trouve une note remarquable. Comme les professeurs parlent avec emphase de l'université, l'auteur de la note remarque, „ Que les professeurs ne songeoient pas que l'université de Louvain n'existe plus : ses membres les plus respectables sont destitués de leurs chaires, bannis, exilés, remplacés par quelques personnes dociles aux impulsions du gouvernement. Ces membres exilés faisoient la très-grande pluralité, & véritablement le corps de l'université. Une telle révolution suffit seule pour fixer les idées du public „.

Voici d'autres questions successivement proposées par le cardinal-archevêque. Les catholiques remarqueront avec plaisir, qu'elles sont toutes de nature à embarrasser étrangement les partisans du nouveau système qu'on vouloit introduire parmi nous ; système adopté à Ems, à Pistoie, dans tous

On le trouve à
Liege,
chez De-
soer.

les endroits où l'esprit de schisme & d'erreur travaille à démolir l'antique édifice de l'Eglise catholique.

1. *In quo consistit primatus summi Pontificis?*
2. *An Pontifex ex jure divino habet primatum jurisdictionis in universam Ecclesiam, & in singulos Episcopos?*

3. *Cujus est interpretari Canones Conciliorum generalium authenticè?*

4. *An Ecclesia habet veram jurisdictionem potestatis coactivæ externæ?*

5. *An Ecclesia infallibili Spiritûs Sancti assistentiâ dirigitur non tantum in definiendis fidei dogmatibus sed etiam in ferendis Decretis morum & disciplinæ?* (a)

A ces questions le professeur de Maziere a répondu d'une manière vague, en s'en rapportant à Bertieri & Gazzaniga. C'est la seule réponse quel'on connoisse jusqu'ici. On ignore ce qui a été répondu aux questions suivantes.

1. *An orto diffidio circa sensum Canonis dogmatici Concilii generalis, hujus sensûs interpretatione competit Romano Pontifici, & ejus interpretationi standum est, donec Ecclesia aliter judicet?*

2. *An licet docere aut propugnare doctrinam, quam summus Pontifex tanquam erroneam, schismaticam vel etiam hæreticam condemnavit & anathematizavit, Ecclesiâ contra ejus definitionem non reclamante?*

3. *An sedes apostolica est verum centrum unitatis, & a schismate excusari valet una aut altera Ecclesia, quæ est aliena a communione Romani Pontificis certò legitimi, & cui Pontifici cæteræ per orbem adhærent Ecclesiæ?*

4. *An Ecclesia in errore versari potest, & exinde introducere formam regiminis diversam ab ea, quam Christus instituit?*

(a) „ 1. En quoi consiste la primauté du souverain Pontife? 2. A qui compete-t-il d'interpréter avec autorité les Canons des Conciles généraux? 3. L'Eglise a-t-elle une juridiction coactive & extérieure? 5. L'Eglise est-elle dirigée par l'assistance infallible du S. Esprit, non-seulement dans la décision des points dogmatiques, mais encore dans les décrets, relatifs aux mœurs & à la discipline? „

5. *An Episcopi citra specialem facultatem a sede apostolicâ vel Ecclesiâ obtentam, possunt abrogare leges ab Ecclesiâ universâ in Concilio generali vel aliter in fidelium salutem latas & longo usu stabilitas?*

6. *An Episcopis competit judicare de scientiâ requisitâ & conveniente illis, quos mittunt ad curam animarum & in hunc finem examinatores eligere & delegare? (a)*

Datum Lovanii, die 7 Aprilis 1789.

De mandato suæ Eminentiæ

J. H. Duvivier Secret.

Le 18 de ce mois S. E. a fait aux mêmes professeurs les propositions suivantes.

1^o. *Sint sequentes propositiones.*

1a. *Canon quartus sess. 24 Concilii Tridentini est dogmaticus. (b)*

(a) 1. „ Si en cas de contestation sur le sens d'un
„ Canon-dogmatique d'un Concile-général, l'interpré-
„ tation de ce sens compete au souverain Pontife de Ro-
„ me, & si l'on doit s'en rapporter à ladite interpréta-
„ tion, jusqu'à ce que l'Eglise en décide autrement?

2. „ S'il est permis d'enseigner ou de combattre une
„ doctrine, que le souverain Pontife a condamnée &
„ anathématisée comme erronée, schismatique ou même
„ hérétique, l'Eglise ne réclamant point contre son ju-
„ gement?

3. „ Si le Siege apostolique est le vrai centre d'unité,
„ & si l'on peut excuser du reproche de schisme telle ou
„ telle autre Eglise qui s'est éloignée de la communion
„ du Pontife Romain, certainement légitime, & auquel
„ Pontife les autres Eglises de la terre adherent?

4. „ Si l'Eglise peut tomber dans l'erreur, & con-
„ séquemment introduire une forme de discipline, diffé-
„ rente de celle que Jesus-Christ a instituée?

5. „ Si les Evêques sans un pouvoir spécial obtenu
„ du Siege apostolique ou de l'Eglise peuvent abroger des
„ loix portées pour le salut des fideles par l'Eglise uni-
„ verselle dans un Concile général ou autrement, & con-
„ sacrées par un long usage?

6. „ S'il compete aux Evêques de juger de la science
„ requise & convenable à ceux, qu'ils chargent du soin
„ des ames, & pour cette fin de choisir & déléguer des
„ examinateurs? „

(b) Voici la teneur littérale de ce Canon : „ Si quel-
„ qu'un dit, que l'Eglise n'a pu établir certains em-
„ pêchemens qui annullent le mariage, ou qu'elle a erré
„ en les établissant; qu'il soit anathème. „

2^o. *Per verbum Ecclesia in illo Canone intelliguntur Ecclesiæ rectores, id est primas Ecclesiæ & episcopi.*

3^a. *Potestas, de qua agitur in eodem Canone, accipi debet de propria potestate & a Christo concessa.*

Petitur de singulâ propositione, utrûm apertè repugnet veritatibus revelatis vel aliis in ratione fundatis? Aut utrûm sit certa? Aut utrûm saltem sit verosimilis, & verosimilitudo tanta sit, ut in praxi debeat attendi? (a)

2^o. Sint similiter sequentes propositiones.

1^a. *Non potest perinde obtineri a proprio Episcopo, quidquid obtineri potest a Romano Pontifice.*

2^a. *Romanus Pontifex est a Deo constitutus regiminis ecclesiastici præses cum auctoritate sese implicandi negotiis aliorum episcoporum, qua auctoritate gaudet etiam extra casum extraordinarium.*

3^a. *Romanus Pontifex habet jure divino potestatem supplendi aliorum Episcoporum negligentiam, & prospiciendi conservationi unitatis, veris mandatis & pœnis propriè dictis.*

4^a. *In errore sunt, qui dicunt Ecclesiam ex institutione Christi administrandam esse reipublicæ more, & monarchiæ formam quæ essentialiter repugnat huic institutioni, ex errore introductam fuisse.*

Petitur ad singulam propositionem uti supra, & ad quartam simpliciter quid sentiant proffessores. (b)

(a) 1^o. *Soient les propositions suivantes.*

1. „ Le quatrième Canon de la session 24 du concile de Trente est dogmatique.

2. „ Par le mot *Eglise* dans ce Canon, l'on entend les chefs de l'Eglise; c'est-à-dire, le primat de l'Eglise & les évêques.

3. „ La puissance dont il est question dans le même Canon doit s'entendre de la puissance propre, accordée par Jésus-Christ.

On demande sur chaque de ces propositions, si elle répugne ouvertement soit aux vérités révélées, soit aux vérités fondées sur la raison? ou si elle est certaine? ou si du moins elle est vraisemblable: & si la vraisemblance est assez forte, pour qu'on doive y avoir égard dans la pratique?

(b) 2^o. *Soient pareillement les propositions suivantes.*

1. „ On ne peut obtenir indistinctement de son pro-

3°. Supponantur fequentes cafus.

1^{us}. *Metropolita cum fuis Suffraganeis transfert unum ex his ad ecclefiam in fua provincia vacante renitente Romano Pontifice ; & petitur , an potestate competente hæc translatio fiat ?*

2^{us}. *Epifcopus facilem habens recurfum ad Romanum Pontificem abfque licentiâ expreffâ Pontificis abfolvit a cafu publico & refervato Romano Pontifici diœcefanum fuum , & cum eo difpensat , ut ineat matrimonium cum confanguineâ in 2^o gradu propter caufam , quam certo novit fufficientem judicandam Romæ , fi ibi difpensatio peteretur ; quæritur , an valide agat in utroque cafu , fupposito , neceffitate non urgere , & nec hunc Epifcopum nec prædeceffores ejus fuiſſe in confuetudine fimilia peragendi ? (a)*

Actum Lovanii , die 18 Aprilis 1789.

De mandato Sux Eminentiæ.

ſignatum J. H. Duvivier , Secret.

pre évêque, ce qui peut être obtenu par le Pontife de Rome.

2. „ Le Pontife de Rome eſt conſtitué par Dieu pour préſider à la diſcipline eccléſiaſtique, avec l'autorité de ſe mêler des affaires des autres évêques, de laquelle autorité il jouit même hors le cas extraordinaire.

3. „ Le Pontife de Rome a de droit divin le pouvoir de ſuppléer à la négligence des autres évêques, & de pourvoir à la conſervation de l'unité, par de vrais mandats & des peines proprement dites.

4. „ Ceux-là ſont dans l'erreur, qui diſent que l'Eglife, par l'inſtitution même de J. C., doit être gouvernée comme une république, & que la forme monarchique, qui répugne eſſentiellement à cette conſtitution, a été introduite par erreur.

On demande ſur chaque de ces propoſitions comme ci-deſſus, & ſur la 4^{me}. ſimplement ce que penſent les profeſſeurs.

(a) Soient ſuppoſés les cas ſuivans :

1. „ Un Métropolitain avec ſes ſuffragans transfere un de ceux ci à une Eglife vacante dans ſa province, malgré l'oppoſition du Pontife de Rome : l'on demande ſi cette translation ſ'eſt faite par un pouvoir compétent ?

2. „ Un Evêque a la facilité du recours au Pontife de Rome ; & cependant ſans la permiſſion expreſſe dudit Pontife, il abſout, d'un cas public & réſervé au Pontife de Rome, ſon diocéſain, & lui donne diſpenſe, pour contracter mariage avec une parente au ſecond degré, pour une cauſe qu'il fait avec certitude devoir être jugée ſuffiſante à Rome, ſi l'on demandoit cette diſpenſe : on demande ſ'il agit valablement dans l'un & l'autre

Lettre circulaire de M. Baillet à Messieurs les évêques du Pays-Bas, du 18 Mars 1789. (a)

Monseigneur. Quoique j'aie peu l'honneur d'être personnellement connu de votre excellence, elle auroit lieu de trouver mauvais, que je ne l'informasse pas de ma nomination à la direction du séminaire général. C'est un procédé dont je m'acquitte envers elle avec autant plus de zèle & de plaisir, que le précieux avantage de lui être plus connu & de lui faire ma cour est flatteur. Trop heureux, Monseigneur, si je puis par les soins que je porterai à l'éducation chrétienne des élèves de cette maison sujets de son diocèse, mériter sa confiance. Je me plais à croire & la religion me le dicte, que les mêmes principes & les mêmes sentimens qui m'ont toujours conduit & me dirigeront ici, doivent se rencontrer également dans son cœur. Dans une persuasion aussi douce que flatteuse j'ose espérer & m'attendre, que votre excellence voudra bien dans les choses qui sont de son ministère, seconder mes vues, pour la parfaite éducation de ses sujets, & par-là concourir d'une manière active à la perfection d'un institut, que l'Eglise ne pourra voir prospérer qu'avec satisfaction, si le Seigneur daigne exaucer mes vœux, bénir & fructifier mes soins & mon travail. Agréez aussi, monseigneur, le respectueux hommage des sentimens dont je suis pénétré pour vous, & faites-moi la grace de me croire de votre excellence le très-humble &c. (Etoit signé) Comte Baillet, prévôt de &c. directeur du séminaire-général.

M O R T S.

François-Joseph Terrasse Desbillons, dont nous avons annoncé la mort l'ordinaire dernier, est né à Châteauneuf-sur-le

cas, en supposant qu'il n'y a point de nécessité urgente, & que ni cet évêque ni ses prédécesseurs n'ont été dans l'usage d'accorder de semblables dispenses. „

(a) C'est à cette lettre que se rapportent les réponses des évêques d'Ipres & de Bruges, qu'on a vues dans le dernier Journal.

Cher, dans le Diocèse de Bourges, le 25 Janvier 1711; il entra chez les Jésuites en 1727 & enseigna pendant cinq ans les basses classes, & pendant six la rhétorique à Caen, à Nevers, à la Fleche, à Bourges; il fut enfin envoyé par ses Supérieurs au Collège de Louis-le Grand à Paris, pour faire imprimer ses *Fables*, & y passa environ quinze années, jusqu'en 1762 où il survint un si grand changement dans son état. Lorsque les Jésuites furent obligés de quitter la France, le P. Desbillons trouva un asyle aussi honorable qu'avantageux auprès de l'Electeur Palatin, protecteur éclairé des talens, qui lui donna une place dans le college de Manheim, & qui ajouta une pension d'environ mille écus argent de France. Sa bibliothèque étoit très-ample & très-bien choisie, non-seulement pour la rareté & l'importance des livres, mais encore pour la beauté des éditions. J'y ai vu entr'autres un *Virgile* entièrement gravé & de la plus charmante exécution. Par son testament, qu'il a fait en vers latins, il laisse sa bibliothèque aux prêtres de la congrégation de S. Lazare, qui ont remplacé les Jésuites dans le Palatinat, & avec lesquels il a toujours vécu dans le college de Manheim; à condition que le préfet de la bibliothèque électorale puisse choisir les ouvrages qui lui conviendront; c'est un hommage de gratitude qu'il rendoit à S. A. E. qui avoit eu pour lui des attentions toutes particulières. Un critique judicieux l'a appelé *le dernier des Romains*, comme celui qui dans ces tems d'une décadence totale de la lan-

gue Romaine, l'avoit cultivée avec le plus d'ardeur. Sa modestie égaloit son érudition. Parlant peu & toujours avec justesse & circonspection, évitant le monde & ne voyant que ceux qui venoient le voir, il nourrissoit dans sa retraite cette tranquillité d'esprit qui, suivant la remarque d'un vrai sage, suppose toute la pureté & toutes les richesses de la vertu (a). On a de lui. *Fabulae Aesopicae, libri 15*. Elles ont été imprimées à Glascow, à Oxford, à Ausbourg, à Manheim, à Paris, &c. Il existe une traduction françoise de ces Fables, faite par l'auteur même & imprimée à Manheim avec le texte à côté, en 1769. 2 vol. in-8vo. C'est l'ouvrage qui a fait le plus d'honneur au P. Desbillons. Les connoisseurs les jugent dignes de faire pendant à celles de Phédre. La clarté, l'ingénuité, la justesse de l'affabulation, la pureté & l'élégance du style, tout leur assure cette espece de concurrence. Un critique qui ignore le latin, a dit qu'il étoit difficile de vérifier le mérite d'un ouvrage écrit dans une langue morte. Il n'a pas réfléchi que c'étoit exactement le contraire. Les langues mortes, étant seules immuables, ayant des regles & des modeles sur lesquels le caprice & la mobilité de l'usage ne peuvent plus rien, sont les seules qui donnent lieu à des jugemens sûrs & permanens. Au lieu que dans les langues vivantes, celles sur-tout sur lesquelles les spéculations réformatrices s'exercent sans

(a) *In incorruptibilitate quieti & modesti spiritus qui est in conspectu Dei locuples.* 1. Pet. 3.

relâche, ce qui est admiré dans un tems, devient insupportable ou même inintelligible dans un autre *. II. *Nouveaux éclaircissemens sur la vie & les ouvrages de Guillaume Postel*. A Liege. 1773. in-8vo. curieux & pleins de recherches (Voyez le *Dict. hist. art. POSTEL*). III. *Histoire de la vie chrétienne & des exploits militaires de Mad. de Saint-Balmont*. A Liege. 1773. in-8vo (a). IV. *De Imitatione Christi libri quatuor, ad veram lectionem revocati, & auctori Thomæ à Kempis, canonico regu-*

* 15 Sept.
1784, p.
96.

(a) Alberte-Barbe d'Ernecourt, connue sous le nom de *madame de S. Balmont*, naquit le 14 Mai 1607, à Neuville en Verdunois, d'une famille aussi ancienne qu'illustre. Elle avoit reçu de la nature les dispositions les plus heureuses pour le métier de la guerre, un corps robuste, & propre à tous les exercices militaires, un courage intrépide, une imagination féconde en stratagèmes, une prudence singulière. Elle fit du lieu de sa naissance, qui n'étoit d'abord qu'un médiocre village, une place d'armes, où elle reçut & protégea contre les Cravates ou Croates, qui ravageoient alors la Lorraine & la Champagne, une foule de laboureurs & d'artisans. Ces troupes indisciplinées, amenées du fond de la Hongrie, commettoient des excès atroces & inouis, même dans les Pays-Bas Autrichiens, soumis à l'allié de leur maître. La province de Luxembourg en fut presque entièrement dépeuplée. La vie de cette femme célèbre, en qui la piété relevoit l'éclat des vertus guerrières, & qu'une maladie cruelle enleva le 22 Mai 1660, fut d'abord publiée à Paris en 1678, sous le titre de l'*Amazone chrétienne*, par le P. Jean-Marie, religieux du tiers-ordre de St. François; & c'est dans cette *Histoire*, aujourd'hui très-rare, que le P. Desbillons a puisé la plupart des faits qui composent la sienne.

* 1 Mai
1781, p.
326.

lari S. *Augustini denuo vindicati*. 1780. in-8vo. Outre le mérite de l'exactitude & de la restitution du texte primitif, cette édition est recherchée par la savante dissertation qui est à la tête & qui rend cet ouvrage à Thomas-à-Kempis son véritable auteur *. V. *Phædri Fabularum Æsopiarum libri quinque, cum notis & emendationibus*, Fr.-Jof. Desbillons, ex ejus commentario plenior defumptis. Manheim. 1786. in-8vo. édition digne de figurer à côté de celle que le P. Brotier nous a donnée du même Phèdre. Le commentaire dont ces notes sont tirées, est encore en manuscrit. VI. *Ars bene valendi*, &c. A Heidelberg, de l'imprimerie de Wiefen. 1788. 68 pag. in-8vo. Comme nous n'en avons pas parlé encore, nous nous y arrêterons un moment.

Les graces simples & faciles de la bonne latinité se montrent dans ce poëme qui est écrit en vers iambiques. Le poëte y donne toutes fortes de préceptes d'un régime salutaire. On y trouve une longue tirade contre l'usage du café, du thé & du chocolat, qu'il proscriit presque entièrement.

*Ergo chocolata, thea, caseum, cætera
Similes deliciæ ab exteris regionibus
Ad nos, jubente luxuriâ, advectæ, gulam
Juvare possunt, propè nihil stomachum juvant,
Et sanitati sæpius multum nocent.
Aliquando profunt, fateor, & quodatenus
Per me licebit adhibeantur ut loco
Remedii: at usus remediorum neutiquam
Quotidianus debet esse, sed infrequens,
Ut ratio recta suadet, & frugaliter
Cautèque ab illo debet auxilium peti. (a)*

(a) Les preneurs de thé, chocolat, café &c. affligés de voir décréditer toutes ces choses dans de beaux

Le Poëte fait un grand éloge de l'eau, & rapporte l'expérience que l'on fit à Paris sur un criminel qui, étant condamné à la mort, & ayant obtenu la grace du roi, fut mis entre les mains d'un membre de l'académie des sciences. Celui-ci fit cuire dans le vin tous les alimens qui lui étoient destinés, le pain même. Cette nourriture parut d'abord réussir à ce malheureux : mais quelques mois après, il commença à perdre ses forces, à maigrir extrêmement, & il ne put échapper à la mort qu'il avoit méritée auparavant. A la suite de cette histoire, le P. Desbillons s'écrie :

*Quid ditibus, quid invidetis, Pauperes?
Contenta paucis & parabilibus bonis,
Conditio debet vestra conquescere.
Ubi panis & aqua suppetunt, benè vivitur,
Soletque vita propagari longius,
Quàm luxus extruit ubi regificas dapes
Dona inter omnia, quibus usus indiget,
Mortalibus agris contulit nullum Deus
Præstantius aquâ; ideoque jussit cuilibet,
Summis perinde & infirmis esse obvium.*

Nous devons mettre des bornes à ces citations du latin. Hélas ! nous n'ignorons point qu'elles ne pourront plaire qu'à peu de lecteurs. Écoutez ce que dit à ce sujet le P. Desbillons lui-même.

Evolvete omnia, singulaque perstringere

vers, pourront leur opposer le poëme à la louange du thé, par le médecin Pierre Petit, & ceux du café par le P. Fellon & l'abbé Massieu (ces trois pieces se trouvent dans le 1er tom. des *Poemata didascalica*, imprimés à Paris en 1749, 3 vol. in-12), & celui du P. Thomas Strozzi, Jésuite, sur le chocolat. Item une Épigraphe sur le chocolat, par Pierre-André Forfonni, académicien *Della Crusca*. Ces deux pieces se trouvent en entier dans les notes dont le célèbre naturaliste François Redi a enrichi son Dithyrambe, *Lacea in Toscano*, imprimé à Florence en 1685, in-4to.

*Nec ratio nec fas tempore hoc misero sinunt,
 Quo nova scelestis hominibus Philosophia,
 Vel cæca potius mentium perversitas
 Incubuit; & dum violat imperii sacram
 Autoritatem, ac Religionem patriam
 Exterminare parricidali cupit
 Furore, Musas propè simili odio studet
 Perdere latinas, & abolere funditus:
 Frustra: vigebit usque, quam fecit Deû
 Ecclesia sibi propriam, Latinitas. (a)*

Le P. Desbillons doit laisser beaucoup d'ouvrages dans son porte-feuille. Il avoit composé une histoire de la langue Latine; & certainement elle doit être excellente, puisque personne ne savoit le Latin aussi bien que lui. On parle aussi de quelques pièces dramatiques écrites dans cette langue, pour lesquelles il avoit, dit-on, du talent. Il devoit faire imprimer cette année à Strasbourg une partie de ses ouvrages; & M. l'abbé Klein, professeur de rhétorique au collège de cette ville, s'étoit chargé d'en soigner l'édition. On peut espérer que la mort du P. Desbillons ne changera rien à cet arrangement.

Amé-Ambroise-Joseph Feutry, avocat au parlement de Douai, est mort le 28 Mars à Lille où il étoit le 9 Octobre 1720. On a de lui quelques petits poèmes, où il pourroit y avoir un peu plus de chaleur & d'action, mais où il y a de l'élégance & une versification en général noble & forte. *Le Tem-*

(a) On diroit que l'auteur a adopté le raisonnement que nous avons fait quelque tems auparavant (15 Sept. 1784, p. 97 — 15 Nov. 1787, p. 409). Il faut convenir cependant, que quelque fondé qu'il paroisse en lui-même, l'expérience commence à devenir alarmante (15 Nov. 1786, p. 407.)

ple de la mort, les Tombeaux, les Ruines, portent l'empreinte d'une mélancholie douce, & de cette philosophie sagement sombre, qui donne dans le silence des leçons utiles. Le choix du sujet contraste avantageusement avec tant de bruyantes descriptions de fêtes, de farces, de folies d'amour & de creuses spéculations philosophiques, qui exercent les talens ou occupent l'oisiveté des écrivains du jour; & donne de l'esprit de l'auteur une idée avantageuse. Dans le *Temple de la mort* on a admiré ce vers caractéristique :

Le tems qui détruit tout, en affermit les murs.
On a aussi de lui *les jeux d'enfans*, poème en prose; *Dieu*, ode; *Robinson crusoé* refondu & abrégé; *choix d'histoires*, &c.

NOUVELLES DIVERSES.

La treve entre le Danemarck & la Suede vient d'être prolongée indéfiniment. — Les lettres de Vienne, du 20, sont assez rassurantes sur l'état de S. M. — D'après un courier arrivé le 17 de Florence, le bruit s'étoit répandu à Vienne que le grand duc étoit dangereusement malade; on a dit ensuite que c'étoit la grande duchesse : la chose n'est pas encore bien éclaircie. — On écrit de Paris que les états-généraux sont remis au 11 Mai.



Le chapeau est le mot de la dernière énigme.

LOGOGRIPE.

MES quatre pieds font tout mon bien.
Le dernier vaut mon tout, & mon tout ne vaut rien.

Dans le *Journal*, du 1 Avril, p. 510, l. 24, le voilà, lisez la voilà. — p. 552, l. 7, épitoyable, lisez pitoyable.
Dans le dernier *Journal*, p. 603, l. 34, confirmez, lisez confirmez. — p. 620, l. 26, accèdent en, lisez accèdent à.

 L'abbé Ghesquiere se propose de vendre son cabinet de médailles Romaines, Grecques & Gauloises, tant en or qu'en argent, & en bronze du grand, moyen & petit module, à la formation duquel il a travaillé avec le plus grand soin depuis treize à quatorze ans; il vendra conjointement toute sa collection de livres Numismatiques & d'antiquités Grecques & Romaines.

Quoique de bons connoisseurs aient évalué ces deux articles ensemble à mille guinées, il les cédera dans les circonstances présentes, pour neuf cens guinées.

Ledit abbé fait paroître une liste d'anciennes éditions qu'il se propose également de vendre sur le même pied, laquelle liste sera suivie d'une autre, qui contiendra une description de quelques manuscrits & de quelques éditions des plus rares.

Comme ledit abbé n'a pu faire l'acquisition que d'un seul médaillon de la façon du célèbre *Pisanus*, il le vendra séparément, à moins que celui qui voudroit acheter son cabinet de médailles ne desirât qu'il fût partie de ce cabinet.

Les amateurs étrangers sont priés d'affranchir leurs lettres, ou de les envoyer sous enveloppe à l'adresse de leurs correspondans établis à Bruxelles, & avant la fin du mois de Mai 1789.

T A B L E.

TURQUIE	(Constantinople.	33
POLOGNE	(Varsovie.	35
ESPAGNE	(Madrid.	41
PORTUGAL	(Lisbonne.	42
SUEDE	(Stockholm.	43
DANEMARCK	(Copenhague.	44
ITALIE	{ Rome.	45
	{ Venise.	47
RUSSIE	(Petersbourg.	48
ANGLETERRE	(Londres.	49
ALLEMAGNE	{ Vienne.	52
	{ Berlin.	53
	{ Munich.	54
	{ Bonn.	55
FRANCE	(Paris.	56
PAYS-BAS	{ Bruxelles.	66
	{ Louvain.	ibid.
MORTS.		72
NOUVELLES DIVERSES		79